Quatre-vingtième année. — N° 220. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 16 Septembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1416 du 15 septembre 1948 modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1944 relative à la répression des crimes de guerre (p. 9138).

Loi n° 48-1417 du 15 septembre 1948 portant prorogation de la législation actuelle fixant la répartition des produits industriels (p. 9138).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-1418 du 15 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) (p. 9139).

Arrêté du 12 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative (p. 9139).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés du 15 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et portant délégation de signature (p. 9139).

Arrêtés portant mise en disponibilité, nominations, titularisations, mutations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et services extérieurs) (p. 9140).

Vice-présidence du conseil.

Arrêté du 15 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la vice-présidence du conseil (p. 9140).

Ministère de la justice.

Décret du 15 septembre 1948 portant nomination et mise en position de détachement d'un magistrat (p. 9140).

Arrêtés portant nomination, affectation, mutation et acceptation de démission (administration pénitentiaire et services extérieurs de l'éducation surveillée) (p. 9140).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 15 septembre 1948 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales dans les communes de Mulhouse (Haut-Rhin) et Volksberg (Bas-Rhin) (p. 9141).

Décrets portant nomination de commissaires de police de la ville de Paris et du département de la Seine (rectificatif) (p. 9141).

Arrêté du 26 août 1948 modifiant l'arrêté du 10 avril 1947 portant réorganisation de la police de l'air (p. 9141).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 16 septembre 1948 nommant les membres du cabinet et de l'état-major particulier de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat aux forces armées (p. 9141).

Décrets du 9 septembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et annulation de nomination (p. 9142).

Décret du 9 septembre 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1914-1918) (p. 9144).

Décrets du 9 septembre 1948 portant concession de la médaille militaire (p. 9144).

Arrêté portant intégration dans le cadre des experts titulaires du service de l'habillement (p. 9148).

Arrêté portant titularisation dans les cadres complémentaires de l'administration centrale de l'air (rectificatif) (p. 9148).

Liste des élèves de l'école nationale supérieure de l'aéronautique qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur civil de l'aéronautique (promotion 1943) (p. 9148).

Liste des candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique à la suite du concours ouvert en 1948 (p. 9148).

Liste des élèves admis au prytanée militaire en 1948 (grandes classes) (2e additif) (p. 9148).

Tableaux d'avancement du personnel civil de l'administration centrale de la guerre (rectificatif) (p. 9148).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 11 septembre 1948 nommant les membres du cabinet du ministre et portant délégation de signature (p. 9148).

Arrêtés portant mise en disponibilité, mise en congé et détachements :

Administration centrale (p. 9149).
Enseignement du premier degré (p. 9149).
Enseignement du second degré (p. 9154).
Enseignement supérieur (p. 9154).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés autorisant l'emploi d'appareils électriques dans les mines grisouteuses (p. 9151).

Arrêtés portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 9151).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 27 août 1948 complétant les dispositions de l'arrêté du 24 avril 1948, fixant les modalités d'application de la réglementation concernant l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques (p. 9154).

Arrêté du 30 août 1948 relatif à la déclaration des installations industrielles frigorifiques comportant des chambres froides pouvant être utilisées pour la conservation des denrées alimentaires (p. 9155).

Arrêté du 6 septembre 1948 relatif au comité d'administration provisoire des caisses de mutualité agricole du département de l'Aisne (p. 9155).

Liste d'admission à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes (p. 9155).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 48-1419 du 15 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 9155).

Arrêtés portant promotion, nomination, rappel à l'activité, maintien en congé et acceptation de démission:

Administration centrale (p. 9155).

Agence comptable des timbres-poste coloniaux (p. 9155).

Agriculture aux colonies (p. 9155).

Transmissions coloniales (p. 9155).

Travaux météorologiques (p. 9155).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 27 août 1948 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 9155).

Arrêtés du 27 août 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 9156).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 12 septembre 1948 nommant le directeur du cabinet du ministre et portant délégation de signature (p. 9156).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 décembre 1946 délimitant les circonscriptions des médecins consultants régionaux de phtisiologie (rectificatif) (p. 9157).

Arrêté du 6 septembre 1948 constituant une union locale d'associations familiales (p. 9157).

Arrêtés portant nomination, titularisations, mutation et mise en disponibilité:

Directions départementales de la santé (p. 9157).

Hôpitaux psychiatriques (p. 9157).

Inspection de la population (p. 9157).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9157).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9158).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 346 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et le Japon (p. 9159).

Avis n° 347 de l'office des changes relatif aux cours d'achat et de vente de la livre néo-zélandaise (p. 9159).

Avis relatif au tirage de la vingt-neuvième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 9159).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 9159).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de postes de professeurs au Conservatoire national de musique (p. 9159).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Sarthe (p. 9159).

Annonces (p. 9160).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 121 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 15 septembre 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6539).

PRIX : 3 F

N° 85 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 15 septembre 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3055).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-1416 du 15 septembre 1948 modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1944 relative à la répression des crimes de guerre.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Lorsqu'un des crimes prévus par l'ordonnance du 28 août 1944 sur la répression des crimes de guerre est imputable à l'action collective d'une formation ou d'un groupe faisant partie d'une organisation déclarée criminelle par le tribunal militaire international agissant en vertu de l'acte du 8 août 1945, tous les individus appartenant à cette formation ou à ce groupe peuvent être considérés comme co-auteurs, à moins qu'ils n'apportent la preuve de leur incorporation forcée et de leur non-participation au crime.

Art. 2. — Pour l'application de l'article précédent, sont considérés comme imputables à l'action collective de la formation ou du groupe envisagé, les crimes de guerre commis par ses membres dans une même région, même isolément ou de leur propre initiative, lorsque, par leur importance, leur gravité, leur répétition, ou par le nombre des victimes, ces actes constituent les éléments d'une action d'ensemble.

Art. 3. — Nonobstant toutes dispositions contraires, les individus non visés à l'article 1er de l'ordonnance du 28 août 1944 qui sont personnellement co-auteurs ou complices d'un crime de guerre ou d'un crime connexe, peuvent être compris dans les poursuites engagées devant le tribunal militaire, lorsque l'instance est contradictoire à l'égard d'un au moins des autres accusés.

Art. 4. — Nonobstant toutes dispositions contraires, le magistrat chargé de l'information sur un crime de guerre peut autoriser les représentants qualifiés des nations alliées, qui pratiquent un régime de réciprocité, à prendre communication ou à recevoir copie de toutes les pièces, documents et procès-verbaux compris dans le dossier de l'instruction ou à recueillir en sa présence, suivant les formes prévues par leur loi nationale, les déclarations des témoins et des accusés.

Art. 5. — L'article 5 de l'ordonnance du 28 août 1944 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art. 5.* — Pour le jugement des crimes de guerre, le tribunal militaire est composé comme il est dit au code de justice militaire. Sauf impossibilité dûment constatée par l'autorité militaire compétente, les juges militaires doivent être en majorité choisis parmi les militaires ayant appartenu aux forces françaises de l'intérieur ou à une organisation de résistance. »

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de la défense nationale,

PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

LOI n° 48-1417 du 15 septembre 1948 portant prorogation de la législation actuelle fixant la répartition des produits industriels.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — La date du 15 septembre 1948 prévue à l'article unique de la loi n° 48-1263 du 14 août 1948 modifian/

le deuxième paragraphe de l'article 1er de la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 est remplacée par la date du 31 décembre 1948.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,
HENRI QUEUILLE.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-1418 du 15 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétariat d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative).

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-185 du 16 janvier 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif au conseil supérieur de la fonction publique, modifié par le décret n° 48-515 du 26 mars 1948;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jean Biondi, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) est nommé président du conseil supérieur de la fonction publique.

Il exerce par délégation du président du conseil des ministres les attributions dévolues à celui-ci en ce qui concerne le conseil supérieur de la fonction publique, telles qu'elles sont définies par le décret n° 47-185 du 16 janvier 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, modifié par le décret n° 48-513 du 26 mars 1948.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative:

Directeur du cabinet.

M. Matteo-Connet, préfet hors classe, hors cadre.

Conseiller technique.

M. Etienne Weill-Raynal, agrégé de l'Université.

Chef de cabinet.

M. Roger Labrusse, sous-préfet hors classe, hors cadre.

Chefs adjoints du cabinet.

M. Maurice Abadie, ingénieur en chef de la radiodiffusion française.

M. Jacques Millot, administrateur civil du ministère de l'intérieur.

Chargés de mission.

M. Paul Mufraggi, consul de 1re classe.

M. Maurice Paraf, sous-préfet.

Attachés.

Assemblée nationale.

M. Marcel Merigonde, instituteur.

Presse et Conseil de la République.

M. Roger Jegouzo, sous-chef de bureau au secrétariat général du Gouvernement (documentation).

Chef du secrétariat particulier.

M. Marcel Mourrier, directeur d'école.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

JEAN BIONDI.

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones).

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) est composé ainsi qu'il suit:

Directeur du cabinet.

M. Henri Docquiert, professeur.

Chef de cabinet.

M. Edouard Baron, chef de section des postes, télégraphes et téléphones.

Chef adjoint du cabinet.

M. Edmond Debeaumarche, directeur de 2e classe à la poste militaire.

Chef du secrétariat particulier.

M. Roger Corillion, administrateur des postes, télégraphes et téléphones.

Attaché de cabinet.

Mme Jacqueline Saint-Laurent, agent supérieur des postes, télégraphes et téléphones.

Attachés parlementaires.

Assemblée nationale.

M. Jean Métayer, chargé de mission à l'économie nationale.

Conseil de la République.

M. Robert Brion, contrôleur des postes, télégraphes et téléphones.

Chargés de mission.

M. Marcel Bertrand, sous-chef de service du Trésor.

M. Jean Eveillard, administrateur civil de l'économie nationale.

M. Pierre Houriez, contrôleur principal rédacteur des contributions indirectes.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 septembre 1948.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

EUGÈNE THOMAS.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1948 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Docquiert, directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), toutes ordonnances de payement, virement et délégation ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.

La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Farat, secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.

La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions:

MM. Le Mouel, directeur général des postes;
Lange, directeur général des télécommunications;
Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Lauzon, directeur du personnel;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports,

ont délégation permanente du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) pour signer tous actes individuels ou réglementaires que le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones renvoie à leur signature.

Dans les mêmes conditions, MM. Guillaume, directeur adjoint du budget et de la comptabilité et Lapierre, sous-directeur chargé du service social, sont habilités à signer au nom du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, les liquidations de dépenses, engagements de dépenses ne soulevant pas de question de principe, et dont le montant n'excède pas cinq millions de francs ainsi que les marchés, traités, conventions et contrats lorsque la dépense totale n'excède pas cinq millions de francs.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Sur le rapport du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Guillaume, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, est habilité à signer toutes ordonnances de payement et de délégation, bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation et bons de payement, ainsi que toutes pièces concernant les dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume, la délégation de signature est transférée à M. Gempicl, administrateur de classe exceptionnelle, chef de bureau de l'ordonnancement général et de la comptabilité administrative centrale.

Art. 2. — M. Lormant, administrateur de 2e classe, est autorisé d'une manière permanente à signer les bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lormant, la délégation de signature est transférée à M. Faulsch, administrateur de 2e classe.

Art. 3. — M. Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent, est habilité à signer toutes ordonnances de payement et de délégation, bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation et bons de payement, ainsi que toutes pièces concernant les dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Usclat, directeur, la délégation de signature est transférée à MM. Fermigier, directeur adjoint, et Chinaud, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Usclat, Fermigier et Chinaud, cette délégation est transférée à M. Castex, administrateur de 1re classe.

Art. 4. — M. Schaik, administrateur de 2e classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation, se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 6. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

EUGÈNE THOMAS.

Administration centrale.

Par arrêté du 7 septembre 1948, a été mise en disponibilité après épuisement de ses droits à congé de maladie, à compter du 25 août 1948: Mme Brousse, commis d'ordre et de comptabilité.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 7 septembre 1948:

A été nommé receveur hors classe à Paris-XI et titularisé dans le grade correspondant: M. Barbier, receveur de classe exceptionnelle à Alger-R. P.

A été nommé receveur de classe exceptionnelle à Bordeaux-R. P et titularisé dans le grade correspondant: M. Binche, inspecteur à Bordeaux.

Ont été mutés:

A Alger-R. P. et mis en cette qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie: M. Gras, receveur de classe exceptionnelle à Lyon-R. P.

A Lyon-R P., M. Serra, receveur de classe exceptionnelle à Bordeaux-R. P.

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 5 août 1948 en ce qui concerne la nomination en qualité de receveur de 2e classe aux Andelys de M. Bonnet, receveur de 3e classe à Bruyères-en-Vosges.

A été nommé receveur de 2e classe à Sézanne et titularisé dans le grade correspondant: M. Bonnet, receveur de 3e classe à Bruyères-en-Vosges.

A été remis à la disposition de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones en qualité d'inspecteur: M. Icard, inspecteur chef du service des postes, télégraphes et téléphones de la Guyane.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la vice-présidence du conseil.

Le sous-secrétaire d'Etat à la vice-présidence du conseil,

Vu le décret du 11 septembre 1948, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la vice-présidence du conseil:

Chef du cabinet.

M. Jean Marquet, préfet.

Chef adjoint du cabinet.

M. André Aguesse, publiciste.

Chef du secrétariat particulier.

Mme François Richard.

Chargé de mission.

M. Louis Desvignes.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 12 septembre 1948.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

ROBERT BRUYNEEL.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 15 septembre 1948 portant nomination et mise en position de détachement d'un magistrat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — M. Marchal, procureur de la République de 1re classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Sarrebruck, est nommé procureur général près la cour d'appel de Nancy; en remplacement de M. Bornet, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Art. 2. — M. Marchal est, à dater de son installation dans les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Nancy, maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Sarrebruck.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 13 septembre 1948, est désigné en qualité d'aumônier:

A la maison d'arrêt d'Evreux: M. l'abbé Lamain (André), en remplacement de M. le chanoine Bonnenfant, démissionnaire.

Services extérieurs de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 6 septembre 1948, est affectée en qualité d'éducatrice (5e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac: Mlle Delas (Paulette), institutrice (6e classe), du département du Gers.

Par arrêté du 6 septembre 1948, est mutée, à compter du 1er septembre 1948, par nécessité de service et en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac:

Mlle Pavone (Suzy), éducatrice (6e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt.

Par arrêté du 6 septembre 1948, est acceptée, à compter du 9 septembre 1948, la démission de Mlle Lechartier (Jacqueline), éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 15 septembre 1948 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Mulhouse (Haut-Rhin).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu l'article 42 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales, et notamment ses articles 1er et 7;

Considérant que, depuis les élections municipales qui se sont déroulées, le 19 octobre 1947, dans la commune de Mulhouse (Haut-Rhin), il a été procédé à la désignation du maire et des adjoints;

Que, par la suite, 19 membres du conseil municipal, au nombre desquels figurent le maire et 5 adjoints, ont remis leur démission, qui est définitive;

Que l'application des paragraphes 1er et 2 de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, relatif aux vacances survenues au sein des conseils municipaux des communes de 9.000 habitants et plus ne permettrait pas de compléter intégralement le conseil municipal;

Que l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 9 mars 1936, prescrit qu'avant la convocation des conseillers municipaux en vue de la désignation du maire ou des adjoints, il est procédé aux élections complémentaires qui pourraient être nécessaires pour compléter le conseil municipal;

Qu'en ce qui concerne la ville de Mulhouse, commune de plus de 9.000 habitants, des élections complémentaires ne sauraient être envisagées, cette procédure devant avoir nécessairement pour conséquence de détruire la représentation proportionnelle applicable à ladite commune en vertu de l'article 1er de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, ce qui serait contraire à l'objet même de la loi;

Qu'au surplus, la loi du 5 septembre 1947 susvisée ne prévoit aucun cas d'élections complémentaires, mais seulement le renouvellement intégral du conseil municipal, dans l'hypothèse où il a perdu la moitié de son effectif;

Que cette règle, qui se substitue, pour les communes de 9.000 habitants et plus, aux prescriptions de l'article 42 (§ 1) de la loi du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 9 mars 1936, prévoyant des élections complémentaires dans le cas où le conseil a perdu le tiers de ses membres, n'a pas pour conséquence de lever l'interdiction faite par l'alinéa 1er du paragraphe 3 de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, de procéder à l'élection du maire ou des adjoints, sans avoir, au préalable, complété, en cas de besoin, le conseil municipal;

Que, dans ces conditions, le conseil municipal de Mulhouse se trouve dans l'impossibilité de procéder valablement à l'élection du maire et des adjoints démissionnaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Mulhouse (Haut-Rhin) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Burel (Charles), Friedrich (Auguste), Stichler (Louis), Hoffner (Louis), Bleyer (Raymond), Lichtenberger (Jean), Krebs (Edouard).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 15 septembre 1948 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Volksberg (Bas-Rhin).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant qu'il existe au sein du conseil municipal de Volksberg (Bas-Rhin) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de cette commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Volksberg (Bas-Rhin) est dissous.

Art. 2. — Il est constitué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Brodt (Henri), Cassel (Auguste), Doerflinger (Charles).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décrets portant nomination de commissaires de police de la ville de Paris et du département de la Seine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1948: page 8213, 3e colonne, 2e décret, au lieu de: « M. Rourgouin (Pierre) », lire: « M. Bourgoin (Pierre) ».

Police de l'air.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne et notamment ses articles 20 et 36;

Vu le décret du 25 juillet 1929 créant un service de police aérienne et notamment son article 1er;

Vu l'instruction interministérielle du 15 juin 1930;

Vu le décret n° 46-1003 du 11 mai 1946 portant organisation provisoire des services de police;

Vu l'arrêté du 22 novembre 1944 fixant les attributions et l'organisation de la direction de la surveillance du territoire;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1946 modifiant l'arrêté précité du 22 novembre 1944 et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 10 avril 1947 réorganisant les services de police de l'air;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Le dernier paragraphe de l'article 3 de l'arrêté du 10 avril 1947, portant réorganisation de la police de l'air, est modifié ainsi qu'il suit:

« Les commissaires chargés respectivement de la police de l'air, sur les aéroports de Paris-le Bourget et de Paris-Orly, relèvent directement du directeur des renseignements généraux (service central de la police de l'air).

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

JULES MOCH.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Cabinet de M. Joannès Dupraz (secrétaire d'Etat aux forces armées).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — La composition du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées est fixée ainsi qu'il suit:

Directeur du cabinet.

M. Alof de Louvencourt, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Pierre Bolotte, sous-préfet hors cadres.

Chef adjoint du cabinet.

M. Maurice Granger, chef de division de préfecture.

Conseiller technique.

M. Jean Lenoir, contrôleur général de la marine.

Chargé de mission.

M. Philippe de Nadaillac, auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

Attachés parlementaires.

M. Armand Ristorcelli (Assemblée nationale).

M. Jean Lemoux (Conseil de la République).

Secrétariat particulier.

Mme Odette de Maynard, chef du secrétariat particulier.

Mlle Simonne Lemonnier, attachée.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui a effet à compter du 11 septembre 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 septembre 1948.

JOANNÈS DUPRAZ.

Etat-major particulier de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat aux forces armées.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête :

Art. 1er. — La composition de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat aux forces armées est fixée comme suit :

M. le capitaine de frégate Philippon (J.-A.-M.), chef du cabinet militaire.

M. le capitaine de corvette d'Arbois de Jubainville (M.-J.-A.-E.).

M. le capitaine de corvette Daille (C.-R.-A.-E.).

M. l'ingénieur mécanicien principal Pareyre (L.).

M. l'officier en chef des équipages de la flotte Hall (G.-R.).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui a effet à compter du 11 septembre 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1948.

JOANNÈS DUPRAZ.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 septembre 1948, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 27 juillet 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le personnel officier dont les noms suivent :

1° DECORATION AVEC TRAITEMENT

Pour le grade de commandeur.

Ingénieur mécanicien.

LE QUINIO (L.-M.), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe; 38 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve. Cité. Officier du 12 janvier 1929.

Pour le grade d'officier.

Ingénieur mécanicien.

LE DOARE (R.-J.-M.), ingénieur mécanicien principal; 31 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 14 janvier 1928.

Officier de réserve interprète et du chiffre.

BONET MAURY (J.-L.), officier de réserve interprète et du chiffre principal; 6 ans de services actifs, 28 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 juin 1937.

Pour le grade de chevalier.

Officiers de marine.

POISSON (P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 4 ans de services actifs, 27 ans dans la réserve. Cité.

DU PONTAVICE (A.-M.-L.-F.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 10 ans de services actifs, 20 ans dans la réserve. Cité

NIVET (J.-F.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 3 ans de services actifs, 23 ans dans la réserve. Deux fois cité.

THIBEAUDEAU (A.), capitaine de corvette de réserve; 3 ans de services actifs, 22 ans dans la réserve. Cité.

TEISSEIRE (R.-J.-M.), capitaine de corvette de réserve; 4 ans de services actifs, 20 ans dans la réserve. Deux fois cité.

VALENTIN (J.-A.-M.), capitaine de corvette de réserve; 4 ans de services actifs, 20 ans dans la réserve. Cité.

ROBAIN (M.-J.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 2 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve. Deux fois cité.

ROUSSEAU (J.-H.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 6 ans de services actifs, 16 ans dans la réserve. Deux fois cité.

MOURARD (N.-Ch.-M.), lieutenant de vaisseau; 3 ans de services actifs, 23 ans dans la réserve. Cité.

DE RESSEGUIER (L.-M.-B.), capitaine de corvette; 7 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve. Cité.

ASCORNET (R.-M.), lieutenant de vaisseau; 6 ans 6 mois de services actifs, 19 ans dans la réserve. Cité.

HAMON (J.-Ch.), lieutenant de vaisseau; 3 ans de services actifs, 22 ans dans la réserve. Cité.

FAURE (C.-J.-E.), lieutenant de vaisseau; 3 ans de services actifs, 20 ans dans la réserve. Cité.

LANATA (L.-M.-V.), lieutenant de vaisseau; 2 ans de services actifs, 21 ans dans la réserve. Cité.

BASSET (P.-F.-M.), lieutenant de vaisseau; 3 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve. Cité.

BRYCKAERT (E.-A.), lieutenant de vaisseau; 7 ans de services actifs, 15 ans dans la réserve. Cité.

LE BITOUX (A.), lieutenant de vaisseau; 2 ans 6 mois de services actifs, 19 ans dans la réserve. Cité.

LE BOURDAIS (F.-A.), lieutenant de vaisseau; 2 ans 6 mois de services actifs, 19 ans dans la réserve. Cité.

GEORGES (M.-E.-B.), lieutenant de vaisseau; 1 an 6 mois de services actifs, 21 ans dans la réserve. Cité.

Ingénieurs mécaniciens.

GALLARD (J.-G.-A.), ingénieur mécanicien principal; 18 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve. Cité.

FOURNIER (A.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 2 ans 6 mois de services actifs, 20 ans 6 mois dans la réserve. Cité.

RENGNEZ (C.-P.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 8 ans de services actifs, 27 ans dans la réserve. Cité.

Commissaire.

LIAUTAUD (F.-G.), commissaire de 1re classe; 7 ans 4 mois de services actifs, 26 ans 11 mois dans la réserve. Blessé.

Médecins.

GAUTIER (M.-J.), médecin principal; 15 ans de services actifs, 5 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

GADAUD (L.-A.-P.), médecin de 1re classe; 5 ans de services actifs, 18 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

2° DECORATION SANS TRAITEMENT

Pour le grade de commandeur.

Officier de marine.

BECAM (J.-Y.), capitaine de vaisseau; 29 ans de services actifs, 6 ans dans la réserve. Officier du 16 juin 1920.

Contrôleur.

GUERRE (G.-A.), contrôleur général de 1re classe; 31 ans 8 mois 2 jours de services actifs, 2 ans 3 mois 29 jours dans la réserve. Officier du 11 février 1930.

Ingénieur du génie maritime et de l'artillerie navale.

DEPRALON (L.), ingénieur général de 1re classe du génie maritime; 38 ans 7 mois de services actifs, 5 mois dans la réserve. Officier du 30 juin 1931.

Commissaires

MILLET (V.-M.-L.), commissaire général de 1re classe; 39 ans 8 mois de services actifs, 2 ans 4 mois dans la réserve. Officier du 28 juin 1935.

LAUBION (P.-M.), commissaire général de 2e classe; 39 ans 7 mois de services actifs, 1 an 4 mois dans la réserve. Officier du 3 juillet 1933.

Médecins.

MARCANDIER (A.-L.-Ch.), médecin général de 2e classe; 41 ans 8 mois 20 jours de services actifs, dont 10 ans à la mer. Officier du 14 janvier 1928.

GOETT (N.-E.-L.-G.), médecin général de 1re classe; 42 ans de services actifs, 1 an 7 mois dans la réserve. Officier du 14 février 1930.

Pour le grade d'officier.

Officier de marine.

MARTIN (F.-P.), capitaine de corvette; 17 ans de services actifs, 22 ans dans la réserve. Chevalier du 18 décembre 1918.

BONNEAU (P.-E.), capitaine de frégate; 18 ans de services actifs, 23 ans dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

LE COUR GRANDMAISON (P.-Ch.-M.-J.), capitaine de corvette; 13 ans de services actifs, 26 ans dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

BENOIT (G.-E.), capitaine de frégate; 16 ans 7 mois de services actifs, 19 ans dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921.

SEGUIER (A.-M.-J.), capitaine de corvette; 20 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve. Chevalier du 10 juillet 1926.

AUFFRAY (Ch.-M.-L.), capitaine de frégate; 29 ans de services actifs, 13 ans dans la réserve. Chevalier du 14 janvier 1922.

LE BRET (L.-M.-N.), capitaine de corvette; 9 ans de services actifs, 24 ans dans la réserve. Chevalier du 11 juillet 1922.

STAPFER (P.), capitaine de frégate; 16 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve. Chevalier du 29 janvier 1923.

MARCHAND (R.-H.), capitaine de corvette; 15 ans de services actifs, 18 ans dans la réserve. Chevalier du 8 janvier 1927.

BERNARD (J.-F.-M.), capitaine de corvette; 15 ans de services actifs, 25 ans dans la réserve. Chevalier du 10 octobre 1928.

GILGUY (E.-Y.-E.), capitaine de corvette; 31 ans de services actifs, 2 ans dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931.

HONORAT (G.-J.), lieutenant de vaisseau; 18 ans de services actifs, 6 ans dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1940.

SECONDAT DE MONTESQUIEU (R.-G.-M.-F.), capitaine de frégate; 20 ans de service actifs, 7 ans dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1936.

Ingénieurs mécaniciens.

REGUE (F.-L.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 20 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve. Chevalier du 27 décembre 1924.

DAVIN (J.-V.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 21 ans de services actifs, 4 ans dans la réserve. Chevalier du 23 décembre 1938.

LE BRAS (R.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe; 25 ans de services actifs, 14 ans dans la réserve. Chevalier du 27 décembre 1921.

Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

LEROUX (R.-P.), ingénieur de 1re classe du génie maritime; 12 ans 9 mois 10 jours de services actifs, 20 ans 2 mois 20 jours dans la réserve. Chevalier du 19 janvier 1933.

FAYOLLET (J.-G.), ingénieur de 1re classe du génie maritime; 13 ans 11 mois de services actifs, 21 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier en 1920

Commissaires.

PETEL (P.-A.-M.), commissaire en chef de 1re classe; 16 ans de services actifs, 18 ans dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921.

PENNOBER (E.-Y.-M), commissaire principal; 23 ans 9 mois de services actifs, 4 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 29 décembre 1932.

TRANQUILLE (M.), commissaire principal; 7 ans 2 mois de services actifs, 25 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921.

Médecins.

L'HELIAS (P.-J.-J.), médecin principal; 7 ans de services actifs, 25 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921.

BARRAT (P.-M.), médecin en chef de 2e classe; 26 ans 6 mois de services actifs, 1 an 1 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936.

HUREL (P.-O.-E.), médecin principal; 11 ans de services actifs, 22 ans 1 mois 29 jours dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1927.

Pharmacien chimiste.

SAMZUN (A.-H.), pharmacien chimiste principal; 14 ans 10 mois 2 jours de services actifs, 18 ans 6 mois 28 jours dans la réserve. Chevalier du 15 janvier 1928.

Chirurgien dentiste.

RICHARD (E.-E.-H.), chirurgien dentiste principal; 6 ans de services actifs, 27 ans dans la réserve. Chevalier du 30 mars 1938.

Officier de réserve interprète et du chiffre.

ANGUET (R.-M.-H.), officier de réserve interprète et du chiffre principal; 9 ans de services actifs, 27 ans dans la réserve. Chevalier du 1er mars 1939.

Officier d'administration des directions de travaux des constructions et armes navales.

FREMONT (L.-Ch.), officier d'administration principal; 19 ans 7 mois 21 jours de services actifs, 6 ans 4 mois 8 jours dans la réserve. Chevalier du 11 novembre 1920.

Administrateur des services centraux de la marine.

GAYRAL (J.-G.-P.), administrateur général des services centraux; 34 ans 7 mois 12 jours de services actifs et réserve. Chevalier du 8 mars 1927.

Officiers des équipages.

LEFRANÇOIS (J.-M.-M.-J.), officier des équipages principal; 30 ans de services actifs, 4 ans dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

LE TESSIER (J.-M.-M.), officier des équipages en chef; 38 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931.

MAZE (J.-M.), officier des équipages principal; 36 ans de services actifs, 6 ans dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

Officiers d'administration, commissariat et santé.

ROPERS (J.-M.), officier d'administration en chef; 36 ans 9 mois de services actifs, 2 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 9 juillet 1930.

DESSAGNE (J.), officier d'administration principal; 36 ans 5 mois de services actifs, 7 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1931.

Ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

LE PABIC (E.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales; 38 ans 7 mois de services actifs, 7 ans 1 mois 29 jours dans la réserve. Chevalier du 20 décembre 1933.

CREVELLEC (J.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales; 38 ans 8 mois 6 jours de services actifs, 7 ans 1 mois 29 jours dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937.

Ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

COCHE (E.-C.), ingénieur en chef des directions de travaux; 45 ans de services actifs, 10 mois 23 jours dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1927.

KUHN (A.-M.-H.), ingénieur des directions de travaux principal; 39 ans 7 mois de services actifs, 10 mois 5 jours dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

ARCHIER (B.-P.-F.), ingénieur en chef des directions de travaux; 40 ans 4 mois 17 jours de services actifs, 1 an 8 mois dans la réserve. Chevalier du 25 juin 1929.

Pour le grade de chevalier.

Officiers de marine.

DE LAMBILLY (A.-Ch.-O.-E.), lieutenant de vaisseau; 8 ans de services actifs, 25 ans dans la réserve.

RECUER (L.-G.), capitaine de corvette; 9 ans de services actifs, 22 ans dans la réserve.

PAOLI (H.-P.-M.), lieutenant de vaisseau; 4 ans de services actifs, 27 ans dans la réserve.

MARTY (R.-H.-Ch.), lieutenant de vaisseau; 3 ans de services actifs, 27 ans dans la réserve.

POULAIN DE SAINT-PERE (Th.-F.-M.), lieutenant de vaisseau; 10 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve.

PERROT (L.-M.), lieutenant de vaisseau; 4 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve.

Ingénieurs mécaniciens.

PAGO (J.-F.), ingénieur mécanicien principal; 17 ans 6 mois de services actifs, 4 ans dans la réserve.

TISSOT (A.-L.), ingénieur mécanicien principal; 18 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve.

QUINQUIS (J.-V.), ingénieur mécanicien principal; 7 ans de services actifs, 21 ans dans la réserve.

DUBOIS (P.-F.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 9 ans de services actifs, 19 ans dans la réserve.

TCHEKTCHEKIAN (P.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 5 ans de services actifs, 15 ans dans la réserve.

JOLLY (J.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 18 ans de services actifs, 2 ans dans la réserve.

Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

WARLUZEL (Ch.-C.), ingénieur principal du génie maritime; 7 ans 1 mois 12 jours de services actifs, 22 ans 4 mois 24 jours dans la réserve.

HOUEL (H.-P.-M.), ingénieur principal du génie maritime; 2 ans 14 jours de services actifs, 27 ans 1 mois 2 jours dans la réserve.

Commissaires.

HUTARD (R.-P.-J.-R.), commissaire en chef de 2e classe; 17 ans 7 mois de services actifs, 1 an 4 mois dans la réserve.

LESCURE (J.), commissaire principal; 17 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve.

LE TOURNEUR-HUGON (H.-D.), commissaire principal; 3 ans 6 mois de services actifs, 22 ans 7 mois dans la réserve.

BERAUD (P.-L.-G.), commissaire de 1re classe; 6 ans 3 mois de services actifs, 19 ans 11 mois dans la réserve.

BERTY (P.-M.-A.), commissaire de 1re classe; 5 ans 8 mois de services actifs, 15 ans 7 mois dans la réserve.

Médecins.

YVIN (P.), médecin de 1re classe; 7 ans de services actifs, 24 ans 2 mois dans la réserve.

GUEUTIER (M.-J.-A.), médecin de 1re classe; 4 ans de services actifs, 27 ans 1 mois 23 jours dans la réserve.

CHERTIN (F.-J.), médecin principal; 22 ans 3 mois de services actifs, 9 mois dans la réserve.

PLAZY (M.-P.-J.), médecin principal; 20 ans 10 mois de services actifs, 9 mois dans la réserve.

HUBERT (P.-A.), médecin principal; 21 ans de services actifs, 9 mois dans la réserve.

Officiers des équipages.

BOTHOREL (P.-M.), officier principal des équipages; 34 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve.

LUCIANI (F.), officier principal des équipages; 33 ans de services actifs, 3 ans dans la réserve.

SUMEIRE (M.-H.), officier de 1re classe des équipages; 11 ans de services actifs, 15 ans dans la réserve.

LE COZ (G.), officier de 1re classe des équipages; 14 ans de services actifs, 24 ans dans la réserve.

LE LOUARN (J.-L.-M.), officier de 1re classe des équipages; 7 ans de services actifs, 24 ans 6 mois dans la réserve.

Officier d'administration des directions de travaux des constructions navales et armes navales.

LOY (F.), officier d'administration de 1re classe; 32 ans 4 mois 10 jours de services actifs, 7 ans 1 mois 29 jours dans la réserve.

Ingénieurs des directions de travaux des constructions navales et armes navales.

LAZENNEC (Y.-J.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 35 ans 2 mois 21 jours de services actifs, 3 ans 3 mois dans la réserve.

SENTI (J.-J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 29 ans 6 mois 22 jours de services actifs, 6 ans 6 jours dans la réserve.

LE MAITRE (R.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 37 ans 1 mois 28 jours de services actifs, 11 mois 2 jours dans la réserve.

BOURJAU (L.-R.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 38 ans 4 mois 27 jours de services actifs, 6 mois dans la réserve.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 septembre 1948, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 27 juillet 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été

promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le personnel dont les noms suivent:

1° DECORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de signature du présent décret.)

Au grade d'officier.

LESIEUTRE (L.-G.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 35 ans de services militaires et civils. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 février 1930. Médaillé militaire. Quatre fois cité.

Au grade de chevalier.

CASTELNEAU (J.-A.-M.-A.), capitaine de corvette de réserve; 33 ans de services militaires et civils. Cité.

FRAUD (A.-C.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 38 ans de services militaires et civils. Médaillé militaire. Deux blessures de guerre. Deux fois cité.

2° DECORATION AVEC TRAITEMENT

MANNONI (L.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans de services militaires et civils.

Décret du 9 septembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 septembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 juillet 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la Légion d'honneur a été concédée à l'officier dont le nom suit:

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

DESAUBLIAUX (B.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 412 E. M. G. O. du 22 octobre 1947.

Décret du 9 septembre 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 septembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 juillet 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la Légion d'honneur a été concédée à l'ingénieur des directions de travaux et aux chefs d'équipe dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

PAULHIAC (André), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de l'artillerie navale.

Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 202 E M. G. O. du 10 juin 1948.

AMOUREUX (Albert), chef d'équipe artificier

Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 202 E. M. G. O. du 10 juin 1948.

DUFERMONT (Robert), chef d'équipe artificier.

Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 202 E.M.G.O. du 10 juin 1948.

Décret du 9 septembre 1948 relatif à une annulation de nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret du 9 septembre 1948, est annulé le décret du 9 juin 1948, publié au *Journal officiel* du 16 juin 1948, en ce qui concerne la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le lieutenant du corps des officiers de réserve de l'air (cadre navigant) Jolivot (Robert-Ernest), cet officier de réserve ayant déjà été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur par décret du 14 avril 1947, publié au *Journal officiel* du 8 mai 1947, pour titres de guerre exceptionnels et faits de résistance.

Décret du 9 septembre 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1914-1918).

Par décret en date du 9 septembre 1948, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en application des articles 1er et 2 de la loi du 2 janvier 1932, relative à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Décoration sans traitement.

DALIBERT (Jean-Marie), ex-matelot mécanicien, mle 57-553-V. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 février 1937. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre, avec bénéfice de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919. Blessé. Cité.

DANGER (Henri-Louis-François), ex-matelot sans spécialité, mle 670 Boulogne. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 février 1947. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre, avec bénéfice de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919. Blessé. Cité.

Décret du 9 septembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 9 septembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

2e régiment d'infanterie.

LEROUX (Jean-Baptiste-Marie-Joseph), soldat, classe 1942, mle 715 au recrutement de Nantes.

13e régiment d'infanterie.

HUBERT (Albert), soldat, classe 1931, mle 1819 au recrutement de Tours.

HUETTE (Alfred-Henri), soldat, classe 1929, mle 2179 au recrutement de Lille.

19e régiment d'infanterie.

LE ROUX (Yves-Michel), sergent, classe 1931, mle 4921 au recrutement de Brest.

LE MORVAN (Yves-Marie), caporal, classe 1932, mle 881 au recrutement de Guingamp.

HERPE (Jean-Louis), soldat, classe 1933, mle 1351 au recrutement de Guingamp.

LE MEUR (Jean-Louis-Joseph), soldat, classe 1936, mle 323 au recrutement de Quimper.

LE PAPE (Jean-François-Marie), soldat, classe 1930, mle 483 au recrutement de Guingamp.

24e régiment d'infanterie.

HELLER (André), caporal, classe 1933, mle 2150 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

36e régiment d'infanterie.

LEROUX (Louis-Marcel), soldat, classe 1933, mle 1213 au recrutement du Havre.

41e régiment d'infanterie.

HEURLIN (Léon-Maurice-Joseph), caporal-chef, classe 1937, mle 2222 au recrutement de Rennes.

LETOURNEAU (Roger), soldat, classe 1934, mle 1910 au recrutement du Mans.

41e régiment d'infanterie.

LEVAIN (Robert-Gaston), sergent-chef, classe 1929, mle 1871 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

48e régiment d'infanterie.

HERVE (Jean), soldat, classe 1934, mle 4039 au recrutement de Brest.

LE VELLY (Jean), soldat, classe 1935, mle 1060 au recrutement de Brest.

57e régiment d'infanterie.

LIARD (Yvon), sergent, classe 1940, mle 610 au recrutement de Bordeaux.

HASTOY (Victor), soldat, classe 1933, mle 1350 au recrutement de Pau.

LUBERT (Hubert), soldat, classe 1934, mle 4238 au recrutement de Bordeaux.

62e régiment d'infanterie.

HELARY (Julien-Marie), soldat, classe 1932, mle 281 au recrutement de Lorient.

LE REUN (François-Marie), soldat, classe 1932, mle 869 au recrutement de Quimper.

LE STRAT (Pierre-Marie), sergent-chef, classe 1931, mle 2642 au recrutement de Lorient.

LUCAS (Yves), soldat, classe 1931, mle 3273 au recrutement de Lorient.

LUEL (Théodore-Alexandre-Joseph-Marie), soldat, classe 1932, mle 1142 au recrutement de Lorient.

65e régiment d'infanterie.

HUET (Marcel-Louis-Marie), caporal, classe 1934, mle 2533 au recrutement de Nantes.

LE QUENTREC (Armand-Pierre-Marie), soldat, classe 1934, mle 138 au recrutement de Lorient.

L'HOPITALIER (Pierre-Marie), soldat, classe 1928, mle 1084 au recrutement de Vannes.

LOGODIN (Eugène-François-Marie), soldat, classe 1928, mle 1773 au recrutement de Vannes.

69e régiment d'infanterie.

LETOURNEUR (Emile-Constant), caporal, classe 1924, mle 577 au recrutement de Nancy.

HECKENAUER (Auguste-Charles), soldat, classe 1933, mle 3380 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

73e régiment d'infanterie.

LOOCK (Marius-Paul), 1re classe, classe 1931, mle 1809 au recrutement de Saint-Omer.

92e régiment d'infanterie.

LEOTARD (Jean-François), soldat, classe 1936, mle 387 au recrutement de Montauban.

LOUDES (Jean), soldat, classe 1933, mle 789 au recrutement d'Aurillac.

LUNIER (Antoine-Marius), soldat, classe 1934, mle 2163 au recrutement de Clermont-Ferrand.

102e régiment d'infanterie.

LIEGE (Jules-André), soldat, classe 1935, mle 1707 au recrutement du Mans.

104e régiment d'infanterie.

LEPAGE (Julien-Gustave), soldat, classe 1929, mle 159 au recrutement de Laval.

115e régiment d'infanterie.

LHUILLERY (Pierre), soldat, classe 1933, mle 171 au recrutement de Chartres.

118e régiment d'infanterie.

LE RESTE (Henri-Joseph-Grégoire), soldat de 1re classe, classe 1932, mle 248 au recrutement de Quimper.

119e régiment d'infanterie.

LEVIANDIER (René-François), sergent, classe 1934, mle 821 au recrutement de Cherbourg.

LETEXIER (Marcel-Gabriel), sergent, classe 1933, mle 692 au recrutement d'Evreux.

121e régiment d'infanterie.

LE PAGE (François-Marie), soldat de 1re classe, classe 1937, mle 514 au recrutement d'Agen.

137e régiment d'infanterie.

LE TALLEC (Jean-Auguste-Marie), soldat, classe 1934, mle 1254 au recrutement de Guingamp.

147e régiment d'infanterie de forteresse.

LOUIS (Paul), caporal, classe 1919, mle 266 au recrutement de Metz.

151e régiment d'infanterie.

HUC (Pierre-André), caporal-chef, classe 1938, mle 2875 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

153e régiment d'infanterie de forteresse.

HUWETTE (Raymond), soldat, classe 1937, mle 5877 au recrutement de Lille.

161e régiment d'infanterie.

LENFANT (René-Jules), soldat, classe 1933, mle 204 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

164e régiment d'infanterie.

LEROUGE (Louis-François-Joseph), soldat, classe 1927, mle 311 au recrutement de Lille.

264e régiment d'infanterie.

LIEBAULT (Paul-Roger), sergent, classe 1923, mle 1096 au recrutement d'Epinal.

265e régiment d'infanterie.

HERVE (Joseph-Marie-Alexis), soldat, classe 1927, mle 3310 au recrutement de Lorient.

LE PLAT (Léon-François-Marie), soldat, classe 1929, mle 344 au recrutement de Vannes.

LEROY (Georges-Jean-Alexis), soldat, classe 1925, mle 370 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

LOIRET (Clément-Louis-Etienne), soldat, classe 1930, mle 1330 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

329e regiment d'infanterie.

HENNEBEL (Victor-Robert), soldat, classe 1939, mle 877 au recrutement de Lille

332e régiment d'infanterie.

LIETAER (Gérard-Victor-Joseph), caporal-chef, classe 1928, mle 6577 au recrutement de Lille.

337e régiment d'infanterie.

LE QUEAU (Michel-Noël-Marie), soldat, classe 1933, mle 1978 au recrutement de Quimper.

LE ROUX (Louis-Marie), soldat, classe 1931, mle 289 au recrutement de Lorient.

LOUEDEC (Lucien-Mathieu-Jean-Marie), soldat, classe 1929, mle 1946 au recrutement de Quimper.

437e régiment de pionniers.

LE VOUEDEC (Joseph-Marie), caporal, classe 1920, mle 912 au recrutement de Lorient.

438e régiment de pionniers.

LOUBIERE (Jean-André), sergent-chef, classe 1915, mle 1155 au recrutement d'Agen.

HELUIN (René-Marcel), soldat, classe 1933, mle 3455 au recrutement de Rouen-Nord.

610e régiment de pionniers.

LOISELEUR (René-Henri), caporal-chef, classe 1936, mal 708 au recrutement de Chartres.

611e régiment de pionniers.

LE PAPE (Michel-Yves), caporal, classe 1927, mle 2175 au recrutement de Quimper.

613e régiment de pionniers.

LEVERT (Frédéric-Léon), soldat, classe 1922, mle 70 au recrutement de Clermont-Ferrand.

221e régiment régional.

HOFER (Frédéric-Charles), soldat, classe 1919, mle 4270 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Dépôt d'infanterie no 111.

HADET (Maurice-Julien-Marie), soldat, classe 1918, mle 992 au recrutement de Nantes.

16e bataillon de chasseurs à pied.

LEMIEU (René-Roger), chasseur, classe 1929, mle 3173 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

LEMOINE (Pierre-Louis), chasseur, classe 1937, mle 4766 au recrutement d'Angers.

51e division d'infanterie britannique

LE PLAY (Frédéric-Pierre-Michel-Emile), maréchal des logis, classe 1927, mle 900 au recrutement de Limoges.

2e bataillon de mitrailleurs.

LEPOUTRE (Gérard), soldat, classe 1943, mle 3332 au recrutement de Lille.

13e bataillon de chars de combat.

LE ROUZIC (Jean), chasseur, classe 1932, mle 2336 au recrutement de Lorient.

508e régiment de chars de combat.

HEMERY (Henri-Armand), soldat de 1re classe, classe 1937, mle 396 au recrutement de Châteauroux.

12e régiment de chasseurs à cheval.

HELLOUIN (Robert-Emile-Georges), cavalier, classe 1938, mle 1527 au recrutement d'Amiens.

HEMMERLE (Francis-Max-Etienne-Joseph), cavalier, classe 1938, mle 1061 au recrutement de Rouen-Nord.

HONS (Georges), cavalier, classe 1931, mle 1328 au recrutement de Mézières.

4e régiment de dragons portés.

LEURS (Jean-René), brigadier-chef, classe 1937, mle 1177 au recrutement de Dunkerque.

7e régiment de dragons portés.

HELLEQUIN (François-Marie), cavalier de 1re classe, classe 1930, mle 1177 au recrutement de Guingamp.

7e régiment de dragons portés.

LUC (François), cavalier de 1re classe, classe 1926, mle 1311 au recrutement de Tulle.

LLINAS (René), cavalier, classe 1939, mle 311 au recrutement d'Auch.

17e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

HOLZER (Georges-Marie-Gaston), cavalier, classe 1933, mle 1104 au recrutement de Besançon.

25e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

HUZ (Eugène-Paul-Jean), cavalier, classe 1935, mle 701 au recrutement de Vesoul.

127e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

LOOSVELT (Gaston), maréchal des logis, classe 1927, mle 6579 au recrutement de Lille.

3e escadron du train.

L'ORPHELIN (Roger-Gustave-Henri), brigadier-chef, classe 1929, mle 1625 au recrutement de Rouen-Nord.

LE PETIT LAFORET (Jean), soldat, classe 1919, mle LM53 au recrutement d'Evreux.

LOISELEUR (René-Joseph-Alphonse), soldat, classe 1928, mle 639 au recrutement de Rouen-Sud.

5e escadron du train des équipages.

HUBERT (Jean-Maurice), soldat, classe 1923, mle 907 au recrutement de Blois.

7e escadron du train.

HUMBERT (Jean), maréchal des logis, classe 1934, mle 829 au recrutement de Besançon.

LOCHOU (Jean-Marie), soldat, classe 1929, mle 4263 au recrutement de Brest.

12e escadron du train.

HAMARD (Henri), soldat, classe 1937, mle 63 au recrutement d'Alençon.

20e escadron du train.

LINARES (René-Georges), soldat, classe 1929, mle 7021 au recrutement de la 3e subdivision de la Seine.

22e escadron du train

HULOT (Roland), soldat, classe 1921, mle 6822 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

24e escadron du train.

HERMANT (Henri-Raymond-Gustave), soldat, classe 1927, mle 1743 au recrutement de Dunkerque.

LIGNEYROUX (Léon-Clément), soldat, classe 1927, mle LM 591 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

152e compagnie automobile du train dépôt du train no 2.

HUBAUT (Albert-Emile-Charles), soldat, classe 1939, mle 1084 au recrutement de Lille.

Dépôt du train no 6.

HEINIS (Albert-Otto), soldat, classe 1938, mle 402 au recrutement de Belfort.

28e régiment d'artillerie.

HALBARDIER (Maurice), canonnier, classe 1937, mle 3907 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

115e régiment d'artillerie.

LEPRINCE (Robert-Pierre-Georges), maréchal des logis chef, classe 1923, mle 951 au recrutement de Chartres.

282e régiment d'artillerie.

HENRIOT (Léon-Justin-Albert), maréchal des logis chef, classe 1929, mle 720 au recrutement de Vesoul.

305e régiment d'artillerie.

LONGO (Pierre), canonnier, classe 1939, mle 27 au recrutement d'Annecy.

317e régiment d'artillerie.

HUARD (Roger), canonnier, classe 1927, mle 335 au recrutement de Périgueux.

329e régiment d'artillerie

LEVILLAIN (André-Georges-Léon), canonnier, classe 1927, mle 2720 au recrutement de Rouen-Nord.

40e régiment d'artillerie nord-africain.

HENAUX (Louis-Gérard), canonnier, classe 1930, mle 95 au recrutement d'Amiens.

401e régiment d'artillerie de D.C.A.

HERVE (Henri), canonnier, classe 1927, mle 852 au recrutement de Niort.

406e régiment d'artillerie de D.C.A.

HERLEDAN (Albert-Jean-Yvon), canonnier, classe 1938, mle 497 au recrutement de Quimper.

HESTROFFER (Auguste-Alexis), canonnier, classe 1932, mle 1563 au recrutement de Metz.

409e régiment d'artillerie de D.C.A.

HAMEL (Lucien-Eugène), brigadier-chef, classe 1935, mle 654 au recrutement d'Evreux.

1er bataillon d'ouvriers d'artillerie.

LOGIE (Omer-Désiré), soldat, classe 1931, mle 2272 au recrutement de Dunkerque

8e régiment du génie - Compagnie 141/21

LIBESSART (Alexandre-Louis), sapeur, classe 1923, mle 6134 au recrutement de Lille.

18e régiment du génie.

LOUWARD (Georges-Léon), caporal, classe 1926, mle 4365 au recrutement de Lille.

8e section de commis et ouvriers d'administration.

LEMOINE (Charles), soldat, classe 1921, mle 4106 au recrutement d'Orléans.

Boulangerie de campagne n° 1.

LESPEL (Marcel), soldat, classe 1926, mle 4855 au recrutement de Lille.

21e régiment d'infanterie coloniale.

LOCHET (René-Julien), sergent, classe 1925, mle 979 au recrutement de Blois.

6e régiment colonial mixte sénégalais.

HUGUENIN (Paul-Jean), sergent, classe 1925, mle 2448 au recrutement de la Seine, 6e bureau.

Décret du 9 septembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 9 septembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

24e régiment d'infanterie.

VALQUERRO (Albert-Auguste), soldat, classe 1935, mle 2475 au recrutement de Lorient

29e régiment d'infanterie.

BENOIT (Alexandre), soldat, classe 1931, mle 4777 au recrutement de Valenciennes.

31e régiment d'infanterie.

PETILLOT (Roger-Laurent), soldat, classe 1932, mle 856 au recrutement de Nevers.

48e régiment d'infanterie.

BENHAIM (Michel), soldat, classe 1925, mle 478 au recrutement d'Oran.

39e régiment d'infanterie.

BAUWENS (Marcel), soldat, classe 1931, mle 3383 au recrutement de Lille.

62e régiment d'infanterie de forteresse.

PERRON (Paul), soldat, classe 1938, mle 550 au recrutement de Dijon.

51e régiment d'infanterie.

DORIES (Germain - François - Henri), soldat, classe 1935, mle 144 au recrutement d'Amiens.

62e régiment d'infanterie.

SALAMA (Jacques), sergent, classe 1937, mle 1967 au recrutement d'Oran.

65e régiment d'infanterie.

BERENGUEL (Francisco-José-Antonio), soldat, classe 1938, mle 604 au recrutement d'Oran

57e régiment d'infanterie.

DUBERNET (Bernard-Pierre), aspirant, classe 1936, mle 1027 au recrutement de Bordeaux.

59e régiment d'infanterie.

DIGUERRE (Maurice-Alfred), caporal, classe 1922, mle 400 au recrutement de Reims.

65e régiment d'infanterie.

ROCHETEAU (Edmond-Aimé-Léon), soldat, classe 1934, mle 2153 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

YARD (Fernand-Ovide-Joseph), soldat, classe 1933, mle 3233 au recrutement de Saint-Omer.

YOU (Louis), soldat, classe 1936, mle 1597 au recrutement de Nantes.

67e régiment d'infanterie.

THIEFFINNE (Paul-Henri-Yves), sergent, classe 1933, mle 1367 au recrutement de Laon.

MOLLIERE (René-Raymond), caporal, classe 1930, mle 1391 au recrutement de Beauvais.

CARRIER (Fernand-Paul), soldat, classe 1935, mle 1021 au recrutement de Beauvais.

DUBUS (Jean-Pierre-Edmond), soldat, classe 1928, mle 612 au recrutement de Compiègne.

71e régiment d'infanterie.

ABDALLAH OULD HAMADI, classe 1937, mle 1336 au recrutement d'Oran.

72e régiment d'infanterie.

HAMART (Charles-Auguste-Joseph), soldat, classe 1928, mle 673 au recrutement de Péronne.

74e régiment d'infanterie.

HUGUET (Paul-Lucien), caporal, classe 1932, mle 992 au recrutement d'Amiens.

FONTAINE (Louis-Pierre), soldat, classe 1938, mle 307 au recrutement de Rouen.

80e régiment d'infanterie.

RUEL (Rémy-Roger-Robert), soldat, classe 1938, mle 616 au recrutement d'Alençon

89e régiment d'infanterie.

COTTIN (Maurice), soldat, classe 1931, mle 1868 au recrutement de Nevers.

98e régiment d'infanterie.

CHAMPSOLOIS (Jean-Baptiste-Noël), soldat, classe 1932, mle 3225 au recrutement de Clermont-Ferrand.

VARIGNIER (Francisque), soldat, classe 1933, mle 626 au recrutement de Saint-Etienne.

99e régiment d'infanterie.

FOYART (André-Georges-Louis), sergent, classe 1933, mle 1180 au recrutement d'Amiens.

101e régiment d'infanterie.

CHEREAU (Maurice), soldat, classe 1932, mle 899 au recrutement du Mans.

106e régiment d'infanterie.

COULON (Daniel-Julien-Maurice), sergent-chef, classe 1932, mle 3152 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

113e régiment d'infanterie.

CHERAMY (Edouard-Jean-Marcel), soldat, classe 1930, mle 397 au recrutement de Blois.

YVONNEAU (Jean-René), soldat, classe 1932, mle 1934 au recrutement de Blois.

127e régiment d'infanterie.

THUMERELLE (Raymond-Louis-Gustave), soldat, classe 1934, mle 369 au recrutement d'Arras.

DARRAS (Raymond), soldat, classe 1932, mle 94 au recrutement d'Arras.

JOFFRIN (Jean-Henri-Amédée), soldat, classe 1931, mle 1868 au recrutement de Valenciennes.

113e régiment d'infanterie.

VARLET (Darius-Clotaire), soldat, classe 1929, mle 698 au recrutement de Laon.

134e régiment d'infanterie.

BOUCHENOIR (Joseph-Claude), soldat, classe 1934, mle 2777 au recrutement de Mâcon.

151e régiment d'infanterie.

SELLIER (Gilbert-Jean-Marie-Victorix), caporal, classe 1934, mle 1844 au recrutement d'Amiens.

158e régiment d'infanterie.

PEIGNE (Louis), sergent-chef, classe 1928, mle 1199 au recrutement de Rennes.

161e régiment d'infanterie de forteresse.

JULIARD (Roland-Eliel), soldat, classe 1930, mle 1243 au recrutement de Beauvais.

169e régiment d'infanterie.

LONGUEPEE (Norbert), soldat, classe 1938, mle 352 au recrutement de Beauvais.

173e régiment d'infanterie.

GIANNOLI (Ignace-Auguste), caporal-chef, classe 1930, mle 1337 au recrutement d'Ajaccio.

208e régiment d'infanterie.

PAJOT (Joseph-André), caporal, classe 1929, mle 1436 au recrutement de Rouen-Nord.

225e régiment d'infanterie.

LEYNAERT (Victor-Jules-Maurice), caporal-chef, classe 1926, mle LM 174 au recrutement de Dunkerque

227e régiment d'infanterie.

BONIN (Daniel), adjudant, classe 1924, mle 1523 au recrutement d'Auxerre.

TROUVE (Marc-Joseph), caporal, classe 1926, mle 1197 au recrutement de Bourges.

COQUERY (Eugène), soldat, classe 1927, mle 951 au recrutement de Bourges.

DESVIGNES (Pierre), soldat, classe 1928, mle 518 au recrutement de Mâcon.

261e régiment d'infanterie.

LALLEMENT (Marius-Gaston), classe 1923, mle 1322 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

295e régiment d'infanterie.

TRAP (Jean), soldat, classe 1927, mle 7258 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

334e régiment d'infanterie.

GAILLARD (François-Gilbert), caporal, classe 1928, mle 1455 au recrutement de Mâcon.

271e régiment d'infanterie.

DECOURTET (Henri-Charles), soldat, classe 1935, mle 855 au recrutement de Valenciennes.

404e régiment de pionniers.

TRANCHER (Marcel), caporal-chef, classe 1929, mle 793 au recrutement d'Aurillac.

VERGNAUD (Jean-Baptiste), soldat, classe 1924, mle 1762 R au recrutement de Clermont-Ferrand

424e régiment de pionniers.

VALLAS (Simon), soldat, classe 1922, mle 1643 R au recrutement de Moulins.

435e régiment de pionniers.

NOAILLE (Jean), caporal, classe 1925, mle 750 au recrutement de Limoges.

437e régiment de pionniers.

LE BERRE (Pierre-Jean), classe 1923, mle 3940 au recrutement de Quimper.

441e régiment de pionniers.

LAHAI (Louis-François), soldat, classe 1922, mle 872 au recrutement de Guingamp.

442e régiment de pionniers.

VIAL (Léon), soldat, classe 1931, mle 209 au recrutement de Moulins.

VENUAT (Charles), classe 1921, mle 1613 au recrutement de Moulins

601e régiment de pionniers.

KERNAUX (Emile), soldat, classe 1934, mle 836 au recrutement de Béthune.

611e régiment de pionniers.

JEHEHIN (Joseph-Marie), soldat, classe 1926, mle 2677 au recrutement de Lorient.

613e régiment de pionniers.

VIGIER (Henri), adjudant, classe 1923, mle 73 au recrutement de Moulins.

THIBERT (Francisque-Léon-Eugène), classe 1923, mle 287 R, au recrutement de Clermont-Ferrand.

FOURNADE (Alexandre-Paul-Kléber-Eugène), classe 1928, mle 909 au recrutement de Clermont-Ferrand.

VAISSIERE (Maximin-Pierre), soldat, classe 1928, mle 1281 au recrutement d'Aurillac.

NICHY (Louis), soldat, classe 1928, mle 1696 R au recrutement de Moulins.

77e régiment régional.

VONIN (Victor-Léon-Hippolyte), soldat, classe 1930, mle 1159 au recrutement de Besançon.

16e régiment de travailleurs.

VASSEUR (Marceau), soldat, classe 1920, mle 473 L au recrutement de Lille.

32e régiment de travailleurs.

VALLER (Emile-Armand), soldat de 1re classe, classe 1926, mle 306 au recrutement d'Evreux.

VORENGER (Etienne-Louis-Pierre), soldat, classe 1917, mle 734 au recrutement de Rouen-Sud.

Dépôt d'infanterie III.

OREVE (Alphonse-Pierre-Marie), classe 1928, mle 1516 au recrutement de Vannes.

2e régiment étranger d'infanterie.

BOUTERS (Emile), soldat, classe 1939, mle 438 LM au recrutement de la Rochelle.

90e bataillon de chasseurs à pied.

GEHRINGER (Georges), chasseur de 2e classe, classe 1937, mle 1089 au recrutement de Sarrebourg.

1er bataillon de choc.

MARTINEZ (Laurent), chasseur, classe 1944, mle 3298 au recrutement d'Oran.

Commandos d'Afrique.

ROUSSET (Edouard), chasseur, classe 1942, mle 725 au recrutement d'Oran.

1er bataillon de zouaves.

STAILI MOHAMMED, soldat de 1re classe, classe 1937, mle 2208 au recrutement d'Oran.

9e régiment de zouaves.

VILLEGAS (Pierre), caporal-chef, classe 1932, mle 2259 au recrutement d'Oran.

CHICH (Judas-Léon), zouave, classe 1927, mle 1299 au recrutement d'Oran.

MOLLA (Sauveur), zouave, classe 1934, mle 1297 au recrutement d'Oran.

14e zouaves.

VECCHIO (Anselme-Humbert), classe 1932, zouave de 2e classe, mle 532 au recrutement de Vienne.

1er régiment de tirailleurs algériens.

NICOLAS (Marcel), sergent, classe 1940, mle 2440 au recrutement d'Oran.

2e régiment de tirailleurs algériens.

ALI-OULD-BENSADATT, caporal, classe 1933, mle 0113 au recrutement d'Oran.

DIDOUNNE MANSOUR, caporal, classe 1935, mle 0375 au recrutement d'Oran.

2e tirailleurs algériens.

TAHAR (Mohamed Ben Mostefa), caporal, classe 1931, mle 015 au recrutement d'Oran.

BELHACEL (Larbi), tirailleur, classe 1936, mle 01909 au recrutement d'Oran.

6e tirailleurs algériens.

MACHOU (Doumédienne), tirailleur, classe 1930, mle 628 au recrutement d'Oran.

GUERMOUDI (Brahim), soldat, classe 1936, mle 2208 au recrutement d'Oran.

7e régiment de tirailleurs algériens.

AZDIA (Ali), caporal, classe 1937, mle 2011 au recrutement d'Oran.

7e régiment de tirailleurs.

BOUMERID BENSEHILA, tirailleur, classe 1936, mle 854 au recrutement d'Oran.

17e régiment de tirailleurs algériens.

ANTONA (Jacques-Henri), sergent-chef, classe 1929, mle 3783 au recrutement d'Oran.

GAZEILLES (François-Joseph), sergent, classe 1929, mle 1744 au recrutement d'Oran.

NAVARRO (François-Ascencio), sergent classe 1929, mle 1930 au recrutement d'Oran.

DIEZ (Antoine-Pierre), tirailleur, classe 1923, mle 293 au recrutement d'Oran.

RAMIRES (Julien), tirailleur, classe 1926, mle 2280 au recrutement d'Oran.

29e régiment de tirailleurs algériens.

GUARINOS (Joseph-Vincent), sergent-chef, classe 1936, mle 960 au recrutement d'Oran.

HADJARI (Mohammed), tirailleur, classe 1937, mle 037 au recrutement d'Oran.

4e régiment de tirailleurs marocains.

SETTAOUI (Abdelkader), tirailleur, classe 1937, mle 0861 au recrutement d'Oran.

TOUATI KADDOUR, tirailleur, classe 1935, mle 1672 au recrutement d'Oran.

5e régiment de tirailleurs marocains.

BELAID (Tayeb Ould Elhadj), tirailleur, classe 1933, mle 0781 au recrutement d'Oran.

8e régiment de tirailleurs marocains.

DJOUIDI (Mohammed), caporal-chef, classe 1932, mle 127 au recrutement d'Oran.

21e bataillon de chars de combat.

VEAUDEQUIN (Adrien-Joseph), chasseur, classe 1929, mle 2246 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

BOTELLA (Georges), cavalier, classe 1943, mle 786 au recrutement du Maroc R.

7e régiment de chasseurs d'Afrique.

TIGHANNE (Marcel), maréchal des logis, classe 1938, mle 2845 au recrutement d'Oran.

8e régiment de chasseurs d'Afrique.

GARNIER (René-Camille), classe 1940, mle 88 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

9e régiment de chasseurs d'Afrique.

OHOULI DJILALI OULD BRAHIM, brigadier, classe 1928, mle 0221 au recrutement d'Oran.

2e régiment de spahis.

KARA MOHAMMED OULD MOKHTAR, spahi, classe 1932, mle 3540 au recrutement d'Oran.

5e groupe de reconnaissance divisionnaire.

TOURNIAC (Joseph), cavalier, classe 1932, mle 1241 au recrutement d'Aurillac.

5e escadron du train.

PASBECQ (Auguste), soldat, classe 1924, mle 1597 au recrutement de Lille.

7e escadron du train.

TANVET (André-Désiré-Marie), classe 1922, mle 613 au recrutement de Rennes.

9e escadron du train.

THEBAULT (Henri-Marcelin-Charles), brigadier, classe 1929, mle 422 au recrutement de Poitiers.

20e escadron du train.

PARISOT (Georges-Albert), maréchal des logis, classe 1934, mle 2152 au recrutement d'Epinal.

21e escadron du train.

TAILLANTER (Gustave), conducteur, classe 1923, mle LM 337 au recrutement de la Seine, 3e subdivision.

VERIOT (André-Marcel), conducteur, classe 1927, mle 650 au recrutement de Laon.

68e régiment d'artillerie.

BEN DINE BENALI, canonnier, classe 1933, mle 0125 au recrutement d'Oran.

281e régiment d'artillerie.

TEPPE (André-Narcisse), canonnier, classe 1922, mle 263 au recrutement de Bourg.

THUIZAT (Marcel), canonnier, classe 1939, mle 2048 au recrutement de Moulins.

61e régiment d'artillerie d'Afrique.

PICON (François), canonnier, classe 1941, mle 3029 au recrutement d'Oran.

69e régiment d'artillerie marocain.

MATITIA (Jean-Robert), classe 1943, mle 3008 au recrutement d'Oran.

Compagnie de génie 180/3.

ALIAS (Antoine-Alexis), sapeur, classe 1939, mle 1214 au recrutement d'Oran.

101e régiment du génie.

TORRES (Fernand), sapeur, classe 1942, mle 4131 au recrutement d'Oran.

2e bataillon du génie.

CANOVAS (Gaston), maître ouvrier, classe 1939, mle 1030 au recrutement d'Oran.

8e section de commis ouvriers d'administration.

THIOLLIER (Jean-Georges-Louis), sergent, classe 1935, mle 213 au recrutement de Valence.

23e régiment d'infanterie coloniale.

BOILEAU (Gabriel), soldat, classe 1945, mle 21365 au recrutement d'Epinal.

Bataillon de choc.

LAUTIER (Guy-Yves), maréchal des logis, classe 1933, mle 3135 au recrutement d'Oran.

23e régiment d'infanterie coloniale.

BUFFARD (Emile-Désiré-Roger), classe 1928, mle 707 au recrutement d'Alençon.

51e régiment d'infanterie coloniale.

STOQUERT (Maurice-Raymond), soldat, classe 1934, mle 1197 au recrutement de Nancy.

481e régiment de pionniers coloniaux.

KERVELLA (Corentin), soldat, classe 1923, mle 1712, au recrutement de Brest.

6e régiment de tirailleurs sénégalais.

FOUCHER (Félix-Albert), adjudant, classe 1932, mle 1911 au recrutement de la Rochelle.

Dépôt d'infanterie coloniale no 219.

BERLIN (Marcel), caporal, classe 1915, mle 0 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 9 septembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est décoré de la médaille militaire:

FAUQUE (Lucien), quartier-maître de 1re classe mécanicien, mle 1556-T-35.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la croix de guerre.

Décret du 9 septembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du président de la République en date du 9 septembre 1948 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 juillet 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier-marinier dont le nom suit:

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

HEMON (Jean), maître pilote d'aviation, mle 4037-B-35. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 171 E. M. G. O. du 13 mai 1948.

Décret du 9 septembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du président de la République en date du 9 septembre 1948 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 juillet 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée au quartier-maître dont le nom suit:

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

PERRY (Edouard), quartier-maître de manœuvre, mle 560-L-40. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 220 E. M. G. O. du 25 juin 1948.

Experts titulaires du service de l'habillement.

Par arrêté du 27 août 1948, est intégré dans le cadre des experts du service de l'habillement et nommé à l'emploi d'expert de 1re classe à compter du 1er juillet 1948: M. Fargione (François) (expert auxiliaire du magasin administratif des troupes coloniales de Marseille).

Administration centrale de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* des 13 et 14 septembre 1948: page 9081, 3e colonne, après la 17e ligne, ajouter: « Les nominations qui précèdent sont faites sous réserve du résultat favorable des examens médicaux prévus à l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947. »

Liste des élèves de l'école nationale supérieure de l'aéronautique qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur civil de l'aéronautique (promotion 1948).

Par arrêté en date du 2 septembre 1948, le diplôme d'ingénieur civil de l'aéronautique, au titre français a été décerné aux élèves titulaires et fonctionnaires détachés dont les noms suivent, ayant satisfait aux examens de sortie de l'école nationale supérieure de l'aéronautique en juillet 1948:

Chassagne (Paul-Charles-Edgard).
Lebigre (Daniel).
Flament (André-Jean-Edmond).
Mutschler (Jean-Pierre).
Georgel (Jean-Dominique).
Brenière (Gustave-Alexandre-Eugène).
Trousse (Lucien-Louis).
Camugli (Maurice-Alexandre-Vincent).
Basque (Jean)
Chaulin (Pierre-Marcel-Henri).
Moulin (Michel-Jean-Martial).
Darche (Michel-Jean-Paul).
Galtier (Marcel-Clément).
Bernard (Jacques-Charles).
Muzard (Guy-Léon-Edouard-Elie).
Perineau (René-Roger-Pierre).
Gautier (Pierre-René).
Delaunay (Jacques-Georges).
Balat (Raymond-Jean-Louis).
Barrière (Georges-Louis).
Schlesser (Jacques-Eugène).
Vanel (Elisée)
Ecary (Charles-Auguste).
Mesnière (Marc).
Lupold (Christian-Jacques).
Bonfils (Georges-Louis-Adolphe).
Esbelin (Yves).
Nusbaumer (Jean-Marie-François).
Morel (Paul-Claude).
Petit (Georges-Henri).
Baraut (Marcel-Jean).
Rey (Edouard-Henri-Eloi).
Peyron (Antoine-Marie-François-Régis).
Pascal (François-René-Marie-Joseph).
Strohl (Christian-Paul-André).
Caneill (Pierre-Jean-Julien).
Collette (Charles-Jean-Marie-Adrien).
Blanchard (Jean-Henry-Louis).

Liste des candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique à la suite du concours ouvert en 1948.

Par arrêté en date du 2 septembre 1948, les candidats dont les noms suivent ont été admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique en qualité d'élèves titulaires français, à la suite du concours ouvert en 1948:

a) Classement normal.

1 Ribes (Georges).
2 Lepellelier (Pierre).
3 Doulcier (Jean).
4 Crousle (Thierry).
5 Benat (Jean).
6 Brunlauxi(Bernard).
7 Goldbery (Serge).
8 Olivier (Rolanc).
9 Ledoux (Pierre).
10 Lombard (Philippe).
11 Biarrotte (Pierre).
12 Bailly (Maurice).
13 Tugaye (Paul).
14 Bonsoir (Georges).
15 Genet (Jean).
16 Julie (Paul).
17 El Gammal (Maurice).
18 Guigue (Alain).
19 Dambrine (Christian).
20 Dupuy (Jean).
21 Aucouturier (René).
22 Leportois (Pierre).
22 Rebois (Gérard).
24 Roux (Claude).
25 Pradal (Louis).
26 Dargounioux (Michel).
27 Simonet (Jocelyn).
28 Jaugey (Michel).
29 Vincelot (Jean-Louis).
30 Tanguy (Pierre).
31 Lault (François).
32 Terrier (Bernard).
33 Catte (Pierre).
34 De Dominicis (Cyrano).
35 Nègre (Emile).

b) Classement spécial.

1 Mayer (René). | 2 Perles (Alain).

En ce qui concerne le classement normal, les candidats démissionnaires seront remplacés, à concurrence de 35 élèves au maximum, par des candidats pris dans l'ordre de classement parmi ceux ayant obtenu au moins 1.215 points.

Liste des élèves admis au prytanée militaire en 1948 (grandes classes).

(Deuxième additif à la liste parue au *Journal officiel* du 3 septembre 1948, page 8722.)

Classe de mathématiques supérieures.

Worbe (Paul).

Classe préparatoire à l'école spéciale militaire.

Vidal (Pierre).

Tableaux d'avancement du personnel civil de l'administration centrale de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 septembre 1948: page 8951, 2e colonne, *c*) Pour le grade d'administrateur de 3e classe, après: « M. de Golbery, administrateur adjoint. », ajouter: « Mlle Defos, administrateur adjoint »; *d*) Pour le grade d'agent supérieur de 1re classe, au lieu de: « M. Bougibault », lire: « M. Bongibault ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du ministre de l'éducation nationale est composé ainsi qu'il suit:

Conseiller technique.

M. Henri Legrand, inspecteur général de l'instruction publique.

Directeur du cabinet.

M. Léon Drouart.

Chefs adjoints du cabinet.

M. Maurice Dirand, directeur d'école à Paris.

M. Alphonse Dutouquet, inspecteur principal d'administration (chargé du service parlementaire).

Chef du secrétariat particulier.

M. Paul Trarieux.

Attachés.

M. Jacques Berthod, attaché d'administration au commissariat aux affaires allemandes.

M. J.-W. Jacques dit Lapierre, agrégé de l'Université.

M. Jacques Magne.

Chargés de mission.

M. Georges Petit, professeur certifié au collège J.-B. Say.
M. Jean Rondeau.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

YVON DELBOS.

Délégation de signature.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 43 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Henri Legrand, conseiller technique, et à M. Léon Drouart, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

YVON DELBOS.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-1854 du 20 août 1945 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leurs pouvoirs en ce qui concerne la signature des arrêtés de débet et des états exécutoires;
Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de pouvoirs est donnée à M. Legrand (Henri), conseiller technique, à M. Léon Drouart, directeur du cabinet, et à M. Weiss (André), directeur de l'administration générale, pour signer, au lieu et place du ministre, les arrêtés de débet et les états exécutoires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

YVON DELBOS.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Pour tout ce qui concerne l'application de la loi, provisoirement applicable, du 6 juillet 1943, relative aux opérations de recettes et de dépenses effectuées par la section du ravitaillement du ministère de l'éducation nationale, et ouvrant à cet effet, dans les écritures du Trésor, un compte spécial, délégation générale est donnée à M. Weiss (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'éducation nationale, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Weiss, une sous-délégation de signature est donnée à M. Tetard (Georges), chef de service, et à M. Gleizes (Henri), administrateur civil de 2e classe, à l'effet de signer, au nom du ministre et dans la limite de leurs attributions, les ordonnances de payement et de virement, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et tous documents comptables.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

YVON DELBOS.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Perchet, directeur de l'architecture, à l'effet de signer au nom du ministre et dans la limite de ses attributions:

1° Les arrêtés d'inscription sur l'inventaire des monuments historiques ou des sites, les instances de classement parmi les monuments historiques ou parmi les sites ainsi que toutes décisions relatives aux mesures conservatoires d'urgence;

2° Les marchés de travaux d'un montant inférieur à dix millions de francs ainsi que toutes pièces annexes.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perchet, sous-délégation de signature est donnée à M. Ramat, sous-directeur des marchés, de la liquidation des dépenses et du contrôle des travaux, et à M. de Lestang, sous-directeur des bâtiments, à l'effet de signer au nom du ministre et dans la limite de leur attribution les marchés de travaux d'un montant inférieur à dix millions de francs ainsi que toutes pièces annexes.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

YVON DELBOS.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 43 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Weiss (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, tous actes introductifs d'instances et mémoires en défense, les ordonnances de payement, de virement, de délégation, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et toutes pièces comptables, à l'exclusion des décrets et des actes concernant le recrutement, l'avancement, la cessation de fonctions et la discipline des fonctionnaires de l'administration centrale rangés dans les catégories A et B définies par la loi du 19 octobre 1946 et le décret du 10 juillet 1948.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Weiss, sous-délégation de signature est donnée à M. Tétard (Georges), chef de service, à l'effet de signer au nom du ministre et dans la limite de ses attributions les ordonnances de payement, de virement, de délégation, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et toutes pièces comptables.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1948.

YVON DELBOS.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 11 août 1948, un congé de longue durée, du 27 février au 26 août 1948 inclus (six mois), est accordé à Mme Purel, née Le Cœur (Jane), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale (direction générale de la jeunesse et des sports).
Durant ce congé, l'intéressée percevra l'intégralité de son traitement.

Par arrêté en date du 27 août 1948, Mme Lecœur, née Mounerat (Francette), agent supérieur de 2e classe (1er échelon) à l'administration centrale, est placée sur sa demande en disponibilité pour charges de famille du 1er septembre 1948 au 31 août 1949 (1 an).
Dans cette position, l'intéressée ne reçoit aucun traitement et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Noël (Joseph), professeur d'école normale de 1re classe (cadre local d'Alsace et de Lorraine), est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1946, auprès du ministre des affaires étrangères chargé du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour remplir le poste de professeur de sciences au collège de Tübingen (Wurtemberg).

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Lironville (Lucien), instituteur de la 6e classe du département de Meurthe-et-Moselle, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 15 avril 1947, à la disposition du directeur général de l'éducation physique et des sports, pour exercer ses fonctions au centre régional de Nancy.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Deschamps-Bernagoux, institutrice de 1re classe du département de la Seine, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 30 septembre 1947, à la disposition du préfet de la Seine, pour exercer ses fonctions à l'école départementale de Vitry.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Moriaux (Simone), institutrice de 3e classe du département du Pas-de-Calais, est mise, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, pour exercer ses fonctions dans un centre d'apprentissage, passage Turquetil, Paris (11e).

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Burztein, née Marchand, institutrice de la 4e classe du département du Cher, est mise, pour une durée de cinq ans, à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à compter du 1er octobre 1947, pour exercer ses fonctions dans les centres d'apprentissage, 5, rue des Camélias, Paris (11e).

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Tournet (Roger), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 1946, à la disposition du directeur de l'enseignement technique, du 1er janvier 1946 au 14 février 1948, pour exercer ses fonctions au centre d'apprentissage, 25, rue Saint-Hippolyte, Paris (13e).

Par arrêté du 1er septembre 1948, sont mis à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Bordeaux, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Carricaburu (Maddie)	Basses-Pyrénées.	Centre d'apprentissage de Cibonne (Basses-Pyrénées).	1er mars 1948.
Murret-Labarthe (Robert)	Basses-Pyrénées.	Centre d'apprentissage de Jurançon (Basses-Pyrénées).	1er mars 1948.
Redon (Jean)	Creuse.	Centre d'apprentissage de Gelos (Basses-Pyrénées.	1er octobre 1946.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Motel (Guy), instituteur de 2e classe du département du Calvados, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 13 mai 1946, à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions dans un centre d'apprentissage, directeur du centre boulevard Leroy, à Caen.

Par arrêté du 1er septembre 1948, sont mis à la disposition du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Lille, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	DATE D'EFFET DE DÉTACHEMENT
Beaufrey (Louis)	Ardennes.	8 octobre 1945.
Berlioz (Robert)	Ardennes.	1er février 1945.
Dumoulin (Marthe)	Seine-Inférieure.	9 octobre 1945.
Folinais (Simone)	Seine-et-Oise.	3 janvier 1947.
Rofidal (Roger)	Ardennes.	1er octobre 1946.
Manotin (Serge-Raymond)	Pas-de-Calais.	24 octobre 1947.

Par arrêté du 1er septembre 1948, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique, pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Clermont-Ferrand, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Allirot (Auguste)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage, 19, rue de Bien-Assis, Clermont-Ferrand.	17 mars 1947.
Buchenaud (Gaston)	Allier.	Centre d'apprentissage, rue des Faucherons, Montluçon.	1er octobre 1946.
Courtesseyre (Jeanne)	Haute-Loire.	Centre d'apprentissage, 15, rue Victor-Bach, Riom.	17 mars 1947.
Gueugnot (Jean-Jacques)	Seine-et-Oise.	Centre d'apprentissage de Scourdois, par Saint-Gervazy (Puy-de-Dôme).	10 octobre 1946.
Delbon (Madeleine)	Haute-Loire.	Centre d'apprentissage du Puy (Haute-Loire).	1er novembre 1945.
Dubuit, née Brechard (Paulette)	Creuse.	Centre d'apprentissage d'Aubusson (Creuse).	1er octobre 1945.
Dupuis, née Villechenon (Fernande)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage de Saint-Eloi-les-Mines (Puy-de-Dôme).	1er novembre 1946
Duye (Emile)	Cantal.	Centre d'apprentissage Le Marquisat, Tulle.	15 février 1947.
Flouzat, née Ressot (Renée)	Allier.	Centre d'apprentissage, rue A.-Mizon, Cusset.	10 octobre 1946.
Gay, née Cordesses (Marie)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage, 44, rue Bonnaband, Clermont-Ferrand.	15 janvier 1947.
Julien (Auguste)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage annexé au C. C., Saint-Eloi-les-Mines.	1er octobre 1946.
Ker Vinio (Denys)	Cantal.	Centre d'apprentissage, 22, rue Lacoste, Aurillac.	11 janvier 1947.
Landau, née Cahen (Gilberte)	Meurthe-et-Moselle.	Centre d'apprentissage, 44, rue Bonnaband, Clermont-Ferrand.	1er octobre 1946.
Matussière (Jean)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage, rue de la Sous-Préfecture, Thiers.	1er octobre 1946.
Mercier, née Bois (Madeleine)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage, rue Sidonie-Appolinaire, Clermont-Ferrand.	1er octobre 1946.
Papounaud (James)	Creuse.	Centre d'apprentissage, centre annexé au C. T. de Felletin.	1er janvier 1944.
Parot (Odette)	Creuse.	Centre d'apprentissage, 7, rue de l'Arried, Bourganeuf.	1er octobre 1946.
Rembis, née Briottet (Paulette)	Corrèze.	Centre d'apprentissage annexé au C. M. de jeunes filles de Brive.	1er novembre 1946.
Romeron (Marie)	Puy-de-Dôme.	Centre d'apprentissage, maison Faucon, Ariane.	1er novembre 1946.
Royer, née Lhermite (Jeanne)	Charente-Maritime.	Centre d'apprentissage, rue Sidonie-Appolinaire, Clermont-Ferrand.	1er octobre 1946.
Susini (Andrée)	Haute-Loire.	Centre d'apprentissage, 10, rue Adbramar-de-Montedl.	1er octobre 1946.

Par arrêté du 1er septembre 1948, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique, pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Strasbourg, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Abtey (Paul)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage Saint-Louis, 12, rue de l'Eglise.	1er octobre 1946.
Baroth (Robert)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Thionville (Moselle), 15, route de la Briquerie.	15 novembre 1946.
Bernard (Anne-Marie)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 2, rue de l'Académie.	1er novembre 1945.
Blesse (Cécile)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue Epaisse-Muraille.	1er octobre 1946.
Boehm (Georges)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, route de Colmar, 200.	1er février 1946.
Bogenetz (Renée)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Sarreguemines, rue Fulrade, 5 (Moselle).	1er juillet 1946.
Bourger (Fernand)	Moselle.	Centre d'apprentissage Mulhouse-Oberkampf, Thann (Haut-Rhin).	1er novembre 1946.
Buniet (Irmine)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Merlebach (Moselle)	1er février 1947.
Bur (Antoine)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, rue Jean-Mialot.	1er novembre 1946.
Calva (Yvette)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue Epaisse-Muraille.	1er octobre 1946.
Charpentier (Robert)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue de Verdun	1er octobre 1946.
Chatton (André)	Meurthe-et-Moselle.	Centre d'apprentissage d'Obernai (Bas-Rhin)..	12 novembre 1946.
Chaussier (Roger)	Oran.	Centre d'apprentissage d'Obernai (Bas-Rhin)..	1er octobre 1946.
Degert (François)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 14, rue des Bateliers.	1er novembre 1946.
Delesse (Félicienne)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Merlebach (Moselle).	1er mai 1946.
Dulac (Andrée)	Marne.	Centre d'apprentissage de Mulhouse-Oberkampf, rue Oberkampf.	1er novembre 1946.
Dumoulin (Raymond)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Guebwiller (Haut-Rhin).	1er novembre 1946.
Falck (Eugène)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, route de Schirmeck, 43.	1er novembre 1945.
Fausser (Sophie)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 12, rue du Barrage, Schiltigheim.	1er octobre 1946.
France (Madeleine)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 14, rue des Bateliers.	1er novembre 1946.
Gérard (Elfried)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Creutzwald (Moselle).	1er novembre 1946.
Greiner, née Walther (Mathilde)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 2, rue de l'Académie.	1er octobre 1946.
Grosshenny (Lucien)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, 1, rue du Fil.	1er janvier 1947.
Gueroult (Julien)	Doubs.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, 15, boulevard Président-Roosevelt.	1er janvier 1947.
Haessler (Pierre-Paul)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage Saint-Louis, 12, rue de l'Eglise.	1er octobre 1946.
Hammeacher (Claire)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg-Schiltigheim, 12, rue du Barrage.	1er juillet 1946.
Heintz (Joseph)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Molsheim (Bas-Rhin)	1er janvier 1946
Hincker (Albert)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 14, rue des Bateliers.	1er mars 1946.
Hohmann (Bernadette)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Sarreguemines, rue Fulrade, 6.	1er novembre 1946.
Host (Lucien)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Saverne, 31, rue Saint-Nicolas.	1er février 1946.
Kalck (Marcelle)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Saverne, 31, rue Saint-Nicolas.	1er novembre 1946.
Knecht (Jean)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage annexé C. T. G., Colmar.	1er novembre 1946.
Lembach (Charles)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage d'Haguenau, 95, route de Strasbourg.	1er octobre 1946.
Lemoine, née Girard (Yvonne)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 14, rue des Bateliers.	1er novembre 1946.
Lerouley (André)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, rue Jean-Maillot.	1er octobre 1946
L'Hote (Georges)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Sarrebourg.	1er janvier 1947.
Lutz (Angèle)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage de Mulhouse-Oberkampf, rue Oberkampf.	1er février 1946.
Magnou (Yvonne)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Nibvauge (Moselle).	1er octobre 1946.
Mayer (Charlotte)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue de l'Epaisse-Muraille.	1er octobre 1947.
Meyer (Roger)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, Montagne-Verte, 43, route de Schirmeck.	1er novembre 1946.
Moser (Camille)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Bischwiller (Bas-Rhin).	1er janvier 1946.
Moser (Joseph)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Schirmeck (Bas-Rhin).	1er octobre 1946
Moussard (Simone)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, rue Oberkampf.	1er mars 1947.
Muller (Albert)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 14, rue des Bateliers.	1er novembre 1945.
Munch (René)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage annexé au C. T. G., Mulhouse.	1er novembre 1946.
Narring (Georgette)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Merlebach (Moselle).	1er octobre 1946.

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Paccard (Suzanne)	Gard.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 2, rue de l'Académie.	1er octobre 1946.
Pfirsch, née Rubel (Félicité)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Molsheim (Bas-Rhin), avenue de la Gare	30 septembre 1946.
Philippe (André)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Thionville, 15, route de la Briquerie.	1er octobre 1946
Pierre (André)	Alger.	Centre d'apprentissage de Guebwiller (Haut-Rhin).	1er mars 1947.
Prevaire (Madeleine)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue de l'Epaisse-Muraille.	1er octobre 1946.
Renault (Jean)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 200, route de Colmar.	1er octobre 1946
Rimlinger (Joseph)	Moselle.	Centre d'apprentissage annexé au E. N. P., Metz, rue de Verdun.	16 octobre 1946.
Roeser (Marie-Thérèse)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue de l'Epaisse-Muraille.	1er novembre 1946.
Rundstatler (Marie-Louise)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Sarreguemines, rue Fulrade, 6.	1er octobre 1946.
Schebath (Léa)	Moselle.	Centre d'apprentissage Saint-Louis, 12, rue de l'Eglise.	1er novembre 1946.
Schenck (Marguerite)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, rue Oberkampf.	1er novembre 1946.
Schmitt (Elise)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Nilvange (Moselle).	1er octobre 1946
Schmitt (Joseph)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Sarreguemines (Moselle..	1er juin 1946.
Schneider (Louis)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Saverne, 31, rue Saint-Nicolas (Bas-Rhin),	1er octobre 1946.
Schnitzler (Armand)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, 15, boulevard Roosevelt.	1er novembre 1946.
Schoenhenz (Jeanne)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue Epaisse-Muraille.	1er novembre 1946.
Schreier (Victoire)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue Epaisse-Muraille.	1er novembre 1946.
Serrier (Blanche)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Metz, rue Epaisse-Muraille.	1er octobre 1946.
Simon (Marcel)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage annexé au C. T. G., Strasbourg.	1er novembre 1946.
Specker (Renée)	Haut-Rhin.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, 1, rue du Fil.	1er octobre 1946.
Steibel (Joseph)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Thionville, 15, route de la Briquerie	1er octobre 1946.
Streiff (Gaston)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Mulhouse, 15, boulevard Président-Roosevelt.	1er novembre 1946.
Strub (Alfred)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, route de Colmar, 200.	1er novembre 1946.
Trappler (Hubert)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage d'Obernai (Bas-Rhin).	1er novembre 1946.
Troesler (René)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage d'Obernai (Bas-Rhin).	1er novembre 1946.
Volvert (Alice)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Merlebach (Moselle)	1er novembre 1946.
Volvert (Yvette)	Moselle.	Centre d'apprentissage de Merlebach (Moselle)	1er novembre 1946.
Wagner (Eugène)	Moselle.	Centre d'apprentissage annexé E. N. P. Metz, rue de Verdun.	1er octobre 1946.
Wirth (Auguste)	Moselle.	Centre d'apprentissage annexé E. N. P. Metz, rue de Verdun.	1er décembre 1946.
Wurm (Cécile)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Strasbourg, 6, rue Baldung-Grien.	1er décembre 1946.
Zeter (Odile)	Bas-Rhin.	Centre d'apprentissage de Mulhouse Vieux-Thann annexé au centre d'apprentissage de Mulhouse-Oberkampf.	1er novembre 1946.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Jeannet (Gabriel), instituteur de 3e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er août 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Bourhis, née Burellier, institutrice de 3e classe du département du Doubs, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Viard, née Straboni, institutrice de 6e classe du département de l'Ardèche, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Monfraix, née Pannetier, institutrice de 1re classe du département d'Indre-et-Loire, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 16 octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Vaast, née Raveneau, institutrice de 2e classe du département de la Seine-Inférieure, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 16 février 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Vaast (Pierre), instituteur de 5e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 16 février 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Valat (Charles), instituteur de 6e classe du département de la Lozère, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 10 mars 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Lamour (Henri), instituteur de 5e classe du département de Seine-et-Oise, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Daydé (Ferdinand), instituteur de 5e classe du département de la Haute-Garonne, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Servant, née Poiret, institutrice de 6e classe du département de Loir-et-Cher, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 15 février 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Rémy (Jacques), instituteur de 6e classe du département des Ardennes, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à la Côte française des Somalis.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Denis, née Brouchoud, institutrice de 6e classe du département de l'Isère, est mise pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Guyane.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Raffali (Alice), institutrice de 5e classe du département de la Dordogne, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 17 janvier 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Parrot, née Digiusto, institutrice de 4e classe du département du Doubs, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 14 octobre 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Maurette, née Averan, institutrice de 4e classe du département d'Alger, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 16 juin 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Diego-Suarez (Madagascar).

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Senechal, née Nespoux, institutrice de 6e classe du département de la Seine, est mise pour une duré de quatre ans, à compter du 13 août 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Paris, née Descuns, institutrice de 5e classe, du département de la Haute-Garonne, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 21 juin 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 1er septembre 1948, sont mis à la disposition du commissaire résident général de France au Maroc pour une période de cinq ans, à compter des dates respectivement indiquées, les instituteurs et institutrices nommés ci-dessous:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	CLASSE	DATE DE LA PRISE DE SERVICE au Maroc.
Instituteurs.			
Cras (Lucien)	Pas-de-Calais.	6e	1er octobre 1946.
Gianti (Duiglio)	Corse.	6e	1er octobre 1947.
Institutrices.			
Ausset, née Justet (Germaine)	Gard.	6e	1er octobre 1946.
Butinet, née Cler (Antoinette)	Haute-Marne.	5e	1er octobre 1947.
Filippi, née Serra (Marie)	Corse.	4e	1er octobre 1947.
Jajati, née Balasse (Raymonde)	Aisne.	6e	1er octobre 1947.
Jaffe, née Lorson (Andrée)	Moselle.	3e	1er octobre 1947.
Leca, née Ceccaldi (Dominique)	Corse.	5e	1er octobre 1947.
Mercica, née Esmieu (Eugénie)	Constantine.	Hors classe.	1er octobre 1947.
Monier, née Laffont (Albertine)	Vaucluse.	5e	1er octobre 1947.
Ponein, née Léonard (Geneviève)	Saône-et-Loire.	4e	1er octobre 1947.
Riehl, née Estève (Simone)	Constantine.	4e	1er octobre 1947.
Roman, née Boullevault (Yvonne)	Bouches-du-Rhône.	5e	1er octobre 1947.
Valade, née Beyer (Anne)	Bas-Rhin.	4e	1er octobre 1947.

Par arrêté du 1er septembre 1948, sont mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer leurs fonctions au Maroc, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	DATE D'EFFET DU DÉTACHEMENT
Institutrices.			
Mme Bourdet, née Darrieutort (Eliane)	6e	Sarthe.	1er mai 1947.
Mlle Bouyssou (Denise)	4e	Bouches-du-Rhône.	1er octobre 1947.
Mme Combon, née Fraissé (Marguerite)	5e	Eure.	1er avril 1947.
Mme Coussy, née Blanc (Aimée)	6e	Hautes-Alpes.	1er octobre 1947.
Mme Guegan, née Coléno (Jeanne)	5e	Morbihan.	1er octobre 1947.
Mlle Perruisset (Simone)	5e	Yonne.	1er octobre 1947.
Mme Serra, née Farrouch (Paule)	4e	Alger.	1er octobre 1947.
Mme Vertalier, née Cagnion (Ginette)	6e	Seine.	1er octobre 1947.
Mme Vyckemans, née Lecornu (Thérèse)	6e	Calvados.	1er octobre 1947.
Instituteurs.			
Allègre (Aimé)	5e	Gard.	1er octobre 1947.
Bachellerie (André)	5e	Seine-et-Oise.	1er octobre 1947.
Cadet (René)	4e	Ardennes.	3 janvier 1947.
Cassan (Guy)	6e	Lot-et-Garonne.	1er octobre 1947.
Debard (Henri)	4e	Haute-Loire.	1er octobre 1947.
Delville (Jean)	5e	Charente-Maritime.	1er octobre 1947.
Duval (René)	4e	Aisne.	1er octobre 1947.
Guegan (Louis)	4e	Morbihan.	1er octobre 1947.
Lafuste (Serge)	5e	Seine.	1er octobre 1947.
Lenoble (Marc)	6e	Lot.	1er octobre 1947.
Loussouarn (Victor)	5e	Finistère.	1er octobre 1947.
Manieri (Rolland)	6e	Alger.	1er octobre 1947.
Plante (Roger)	6e	Alger.	1er octobre 1947.
Richou (Claude)	4e	Charente-Maritime.	1er octobre 1947.
Sablayrolles (Henri)	2e	Tarn.	1er octobre 1947.
Stanus (Pierre)	5e	Nord.	1er octobre 1947.
Vertalier (Pierre)	5e	Seine.	1er octobre 1947.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Fressy (Louis), instituteur de la hors-classe du département de l'Isère, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 5 septembre 1943, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Mondon, née Martin, institutrice de 6e classe du département de l'Ardèche, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 6 février 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Bosq (Marceau), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, du 1er juillet 1945 au 1er mars 1947, en vue d'exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Bibasse, licencié ès lettres, professeur au lycée de Rabat, est incorporé dans les cadres métropolitains des adjoints d'enseignement à compter du 1er octobre 1939 et dans les cadres des professeurs de collège à compter du 1er octobre 1943, et maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de quatre ans, à compter du 1er octobre 1939, en vue d'exercer les fonctions d'adjoint d'enseignement et pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1943, en vue d'exercer les fonctions de professeur.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Baudrit (André) est intégré dans les cadres et rétroactivement mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1940, en vue d'exercer les fonctions de chargé d'enseignement en Indochine et une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1942.

Par arrêté du 1er septembre 1948, B. Belzanti (Pascal), licencié ès sciences, ex-professeur en Indochine, actuellement délégué au collège de Corte, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement, à compter du 1er octobre 1929, et dans le cadre métropolitain des professeurs de collège, à compter du 1er octobre 1933, et mis rétroactivement à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période de quatre ans, à compter du 1er octobre 1929, en vue d'exercer les fonctions d'adjoint d'enseignement et pour une période de quatre ans, à compter du 1er octobre 1933, en vue d'exercer les fonctions de professeur et deux périodes de cinq ans à compter du 1er octobre 1937. (Indochine.)

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Fombarlet, née Fandre (Jeanne), professeur licenciée de lettres (cadre normal, 2e catégorie, 5e classe) au lycée de jeunes filles de Laon, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans, à dater du 1er octobre 1947, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Prague (Tchécoslovaquie).

Par arrêté du 1er septembre 1948, Mme Delacoux, née Imbert (Elisabeth), professeur licenciée d'histoire (cadre normal, 2e catégorie, 3e classe), est maintenue détachée auprès de la directrice des cours secondaires de Vincennes pendant une nouvelle période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement audit établissement.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 1er septembre 1948, M. Raynaud (Marcel), agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon, est placé en position de détachement et mis à la disposition de l'Institut Pasteur, pour une période d'un an, à compter du 1er février 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi d'appareils électriques dans les mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 1er septembre 1948, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la lampe phare type 348 PM, construite par la Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques, boulevard de la Scarpe, à Arras (Pas-de-Calais).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles sont équipées d'une glace marquée « Sécurit » de 4,5 à 5 mm d'épaisseur.

Par arrêté en date du 2 septembre 1948, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la lampe phare type 248 PM, construite par la Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques, boulevard de la Scarpe, à Arras (Pas-de-Calais).

Les usagers ne pourront utiliser ces lampes que si elles sont équipées d'une glace marquée « Sécurit » de 4,5 à 5 mm d'épaisseur.

Par arrêté en date du 3 septembre 1948, sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les locotracteurs 24 CV, types 2728-3728-4728, construits par la Société anonyme des anciens établissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si le jeu entre les plaquettes des empilages d'admission et d'échappement ne dépassent pas 0,8 mm.

Par arrêté en date du 4 septembre 1948, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la boîte de jonction antidéflagrante JGM 30 A 3, construite par la société Geoffroy-Delore, 134, boulevard Haussmann, à Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser cette boîte que si elle est entièrement remplie de compound après montage et que si la masse de compound ne présente aucun vide interne.

Par arrêté en date du 6 septembre 1948, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la calotte de protection pour collecteur de moteur NSa 7-87 sans relevage, construite par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 7 septembre 1948, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret de mesure d'isolement, type XD-223-11-1, construit par les établissements Merlin et Guérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes de commande et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm.

2° L'appareil de mesure d'un type agréé et les brides d'entrée de câbles d'un type agréé montés sur ces appareils devront faire avec ceux-ci des joints d'au moins 25 mm.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 25 août 1948, MM. Véron (Georges) et Cazin (Aimé), secrétaires d'administration de 1re classe, M. Fournier (Frédéric), Mme Brugeille (Ernestine), agents de bureau du cadre complémentaire de l'administration centrale, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter de cette même date.

Par arrêté en date du 25 août 1948, Mme Maury (Marie), agent de bureau du cadre complémentaire de l'administration centrale, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 3 septembre 1948.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Modalités d'application de la réglementation concernant l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 15 mai 1946 relative à l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques;

Vu le décret n° 48-599 du 27 mars 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 mai 1946 relative à l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques;

Vu l'arrêté du 24 avril 1948 fixant les modalités d'application de la réglementation concernant l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques et notamment ses articles 10 et 15 sur le rapport du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Le dernier alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 24 avril 1948 fixant les modalités d'application de la réglementation concernant l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques est complété par les dispositions suivantes:

« Et s'il n'a obtenu des notes supérieures ou égales à 7 sur 20 pour l'épreuve théorique, 10 sur 20 pour l'épreuve pratique, 7 sur 20 pour l'épreuve administrative. »

Art. 2. — L'article 15 de l'arrêté susvisé est complété par les dispositions suivantes:

« Nul ne peut recevoir l'autorisation d'exercer les fonctions d'inséminateur s'il n'a obtenu au moins 60 p. 100 du total maximum des points avec des notes supérieures ou égales à: 7 sur 20 pour l'épreuve théorique, 10 sur 20 pour l'épreuve pratique, 7 sur 20 pour l'épreuve administrative. »

Art. 3. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 août 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN RHRHARD.

Déclaration des installations industrielles frigorifiques comportant des chambres froides pouvant être utilisées pour la conservation des denrées alimentaires.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 4 juillet 1934 tendant à assurer le contrôle de l'existence des entrepôts frigorifiques et la déclaration des denrées alimentaires stockées;

Vu l'arrêté du 16 août 1934 pris en application de ladite loi,

Arrête:

Art. 1er. — Les déclarations prévues à l'article 1er de la loi du 4 juillet 1934 et dont l'arrêté du 16 août 1934 a fixé les conditions d'établissement, devront être adressées désormais au ministère de l'agriculture, inspection générale des activités frigorifiques, 82, rue de Varenne, Paris (7e).

Art. 2. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 août 1948.

PIERRE PFLIMLIN.

Comité d'administration provisoire des caisses de mutualité agricole du département de l'Aisne.

Par arrêté du 6 septembre 1948, MM. Louis Mennessier, à Thiernu, par Marle, et Jean Michelet, à Guignicourt, sont nommés membres du comité d'administration provisoire des caisses de réassurance mutuelle agricole du département de l'Aisne, en remplacement de MM. Petit (Louis) et Quelin (Ulysse), décédés.

M. Mennessier (Louis) est nommé vice-président en remplacement de M. Petit (Louis).

Liste d'admission à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes.

A la suite du concours d'admission qui a eu lieu les 27 et 28 juillet 1948, les vingt-trois candidates ci-après désignées ont été admises en qualité d'élèves de première année à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes:

1 Mevel (Anna).
2 Deslandes (Simone).
3 Ruffier-Poupelloz (Denise).
4 Fraysse (Adeline).
5 Deville (Marguerite).
6 Cuvolaa (Henriette).
7 Dorey (Adeline).
8 Grosclaude (Suzanne).
9 Voisin (Simone).
10 Morin (Jeanine).
10 Varangot (Monique).
12 Clerc (Raymonde).
13 Cloizeau (Lucette).
13 Lacoste (Renée).
13 Michaud (Georgette).
13 Pelisson (Jacqueline).
17 Lalle (Andrée).
18 Perly (Monique).
19 Nedellec (Michelle).
19 Perrin (Edith).

Candidates de la Guadeloupe et de la Martinique.

1 Saint-Annet (Marie) (Guadeloupe).
2 Virassamy (Bernadette) (Martinique).
3 Cirille (Germaine) (Martinique).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 48-1419 du 15 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Tony Révillon, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer connaît, sous la haute autorité du ministre de la France d'outre-mer, de toutes les questions d'ordre économique intéressant le département de la France d'outre-mer.

A ce titre:

1° Il assiste le ministre de la France d'outre-mer auprès du comité économique interministériel;

2° Il préside le conseil d'administration du F. I. D. E.;

3° Il a sous son contrôle la direction des affaires économiques et du plan, la direction de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des chasses, la direction des travaux publics et le service des mines au ministère de la France d'outre-mer.

Il reçoit délégation du ministre de la France d'outre-mer pour signer, en son nom, dans la limite des attributions mentionnées ci-dessus, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne avec le ministre de la France d'outre-mer les décrets d'ordre économique intéressant le ministère de la France d'outre-mer.

Il peut déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 août 1948, est nommée à compter du 1er juillet 1948 dans le personnel de l'administration centrale de la France d'outre-mer à l'emploi d'agent du cadre complémentaire de bureau:

Mme Diop dite Mery (Manuel), 1re classe. Ancienneté dans le grade: 1er juillet 1948.

Mme Diop dite Mery (Manuel) conservera à titre personnel le traitement annuel de base (141.000 F) qu'elle percevait en qualité de contractuelle.

Agence comptable des timbres-poste coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 septembre 1948, est acceptée à compter du 1er août 1948, la démission de son emploi offerte par M. Mounier (Pierre), fonctionnaire du cadre permanent de l'agence comptable des timbres-poste coloniaux.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 septembre 1948, M. Voisin (André), ingénieur adjoint de 1re classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er juillet 1948, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir au ministère des finances et des affaires économiques.

Les retenues auxquelles a été astreint M. Voisin au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution à laquelle est tenu, envers le même organisme, le ministère des finances et des affaires économiques, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 23 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 septembre 1948, M. Deltour (Jean) a été promu au grade de receveur avant 2 ans des transmissions coloniales, pour compter du 1er juillet 1946, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté (rappels pour services militaires conservés: néant).

Travaux météorologiques.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 septembre 1948, M. Ronsom (Emile), ingénieur des travaux météorologiques de 4e classe, a été rappelé à l'activité, pour compter de la veille de son embarquement.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 août 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

AVEYRON

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Saint-Afrique, n° 12-206, à Rodez.

CALVADOS

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Caen, n° 14-123, à Caen.

CANTAL

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre d'Aurillac, n° 15-59, à Aurillac.

GARD

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de distribution d'Alès, n° 30-631, 1, boulevard Louis-Blanc, à Alès.

ILLE-ET-VILAINE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Rennes, n° 35-343, à Rennes.

LOIRE (HAUTE-)

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre du Puy, n° 43-220, au Puy, 9, cours Victor-Hugo.

LOIRE-INFÉRIEURE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Nantes, n° 44-607, à Nantes.

NORD

Association des journalistes sportifs professionnels des départements du Nord et du Pas-de-Calais, n° 59-2521, à Lille (Nord).

Société mutualiste d'entreprise des établissements Motte et Marquette, n° 59-2522, rue Saint-Jean, à Roubaix (Nord).

ORNE

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières (C. A. S.) du centre de Laigle, n° 61-152, 49, rue de la Garenne, à Laigle (Orne).

RHIN (BAS-)

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électriques et gazières (C. A. S.) du centre de Sélestat, n° 67-300, 11, avenue de la Liberté, Sélestat (Bas-Rhin).

SEINE

Société mutualiste des carrières de l'Ouest, n° 75-4486, à Paris, 12, rue d'Aguesseau.

Société mutuelle des laboratoires Peloille, n° 75-4487, à Champigny-sur-Marne (Seine), 93, rue Alexandre-Fourny.

Mutuelle des laboratoires Theraplix, n° 75-4488, à Paris, 98, rue de Sèvres.

SEINE-INFÉRIEURE

Comité d'entr'aide de la maison E. Binet, n° 76-731, au Havre, 88, rue Jules-Lecesne.

VAR

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre de Toulon, n° 83-538, 4, rue Docteur-Berthelot, à Toulon.

VIENNE (HAUTE-)

Union mutualiste des travailleurs de la Société générale des papeteries du Limousin, n° 87-251, à Saint-Junien.

VOSGES

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) du centre d'Epinal, n° 88-517, à Remiremont, lieudit « Les Myrtilles », sous la Roche-d'Arma.

ORAN

Société mutualiste du personnel des verreries de l'Afrique du Nord, n° 91-93, avenue de Valmy, à la Senia.

Fusion de sociétés mutualistes.

ARDENNES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: Société de secours mutuels et de retraites, n° 8-163, à Hannogne-Saint-Martin (Ardennes); Société scolaire de secours mutuels et de retraites des écoles publiques du canton de Flize, n° 8-108, à Flize (Ardennes) avec la société mutualiste dite: Société d'adultes de secours mutuels et de retraites du canton de Flize, n° 8-167, à Flize.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société scolaire mutualiste du canton d'Asfeld, n° 8-120, à Asfeld (Ardennes), avec la société mutualiste dite: Société d'adultes de secours mutuels et de retraites du canton d'Asfeld, n° 8-186, à Asfeld.

GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels des cheminots de Bordeaux, n° 33-1186, à Bordeaux, avec la société mutualiste dite: Solidarité au décès des cheminots de Bordeaux-Saint-Jean, grande vitesse, exploitation, n° 33-1237, à Bordeaux, qui s'appellera désormais: Solidarité au décès des cheminots de la gare de Bordeaux-Saint-Jean.

MARNE (HAUTE-)

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: Société de secours mutuels des syndicats professionnels féminins, n° 52-119, à Chaumont; Mutuelle familiale de la Haute-Marne, n° 52-130, à Chaumont (Haute-Marne), avec la société mutualiste dite: Caisse médicale chirurgicale mutuelle et familiale, n° 52-577, à Chaumont.

SAÔNE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: La Fraternelle, n° 71-335, à Lalheue (Saône-et-Loire), avec la société mutualiste dite: La Bienfaitrice, n° 71-345, à Lalheue.

SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion de l'union de sociétés mutualistes dite: Union des sociétés de secours mutuels de Choisy-le-Roi et limitrophes, n° 75-3684, à Choisy-le-Roi (Seine), avec l'union de sociétés mutualistes dite: Union des sociétés mutualistes du 7e secteur de la région parisienne, n° 75-4431, à Paris.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 27 août 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Les Charmes de la bienfaisance, n° 75-76, à Paris, avec la société mutualiste dite: Amicale de l'imprimerie, n° 75-3298, à Paris.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

Directeur du cabinet.

M. Bordaz (Robert), maître des requêtes au conseil d'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1948 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Bordaz (Robert), directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 Vendémiaire An VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants ainsi que les attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme lors de leur recrutement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret du 12 juin 1947;

Vu le décret du 21 mars 1948 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fouan (Marcel), conseiller d'Etat, directeur général, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débets prévus par la loi du 2 Vendémiaire, An VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme lors de leur recrutement.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à:

M. Prothin (André), directeur général de l'urbanisme et de l'habitation;

M. Lehuerou-Kerisel (Jean), directeur de travaux;

M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de leurs attributions, et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

En cas d'absence de M. Prothin, cette délégation est étendue à M. Salaun (Yves), directeur général de l'urbanisme et de l'habitation.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

1° Signer:

a) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés:

Pour l'administration centrale: temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, contractuels de 2e et 3e catégorie;

Pour les services extérieurs: temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, contractuels de 2e et 3e catégorie:

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

2° Signer toutes décisions autorisant le règlement jusqu'à concurrence de 50.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents du travail survenus aux agents du cadre, aux agents auxiliaires et aux démineurs et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration;

3° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs;

4° Signer toutes décisions autorisant l'attribution de secours jusqu'à concurrence de 20.000 F.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Hauswirth (Jean), chef du service du budget et du contrôle financier, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Raynaud (Emile), sous-directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement, de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnance ainsi que tous ordres de recettes.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1948.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Circonscriptions des médecins consultants régionaux de phtisiologie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1948: page 8613, 2e colonne, 22e ligne, au lieu de: « M. le docteur Brouet, médecin des hôpitaux de Paris, professeur à la faculté de médecine de Paris », lire: « M. le docteur Brouet, médecin des hôpitaux de Paris, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris »; 28e ligne, au lieu de: « M. le docteur Etienne Bernard, médecin des hôpitaux de Paris, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris », lire: « M. le docteur Etienne Bernard, médecin des hôpitaux de Paris, professeur à la faculté de médecine de Paris ».

Unions locales d'associations familiales.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 3 mars 1945 relative aux associations familiales et notamment son article 9;

Vu la demande présentée par un groupe d'associations familiales de la commune de Clamart;

Sur la proposition de l'Union départementale des associations familiales de la Seine,

Arrête:

Art. 1er. — L'Union locale des associations familiales de la commune de Clamart est constituée dans les termes de la demande susvisée.

Art. 2. — Le directeur départemental de la population de la Seine est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 septembre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 7 septembre 1948, Mlle le docteur Danzig, médecin inspecteur principal de la santé, affectée en qualité de chef de bureau à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, a été nommée directeur départemental de la santé d'Eure-et-Loir.

Par arrêté en date du 27 août 1948, Mme Leconte (Raymonde), chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Sarthe, a été mutée en la même qualité à la direction départementale de la santé du Calvados.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 22 août 1948, M. le docteur Gallavardin, médecin chef de l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban (Lozère), est mis en disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er septembre 1948.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 18 août 1948, les inspecteurs stagiaires de la population ci-après désignés ont été titularisés dans leurs fonctions, à compter du 1er avril 1948, et promus à la 2e classe de leur grade, à compter de la même date:

Mlle Braquehais (Cécile) (Seine).

M. Luigini (Louis) (Ain).

Mme Roussel, née Poteaux (Lucie) (Vaucluse).

Mlle Risler (Marcelle) (Sarthe).

M. Weber (Paul) (Bas-Rhin).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 16 septembre 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique. (Nos 5152, 5469. — M. Gérard Jouve, rapporteur.)

2. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles. (Nos 5205, 5260. — M. Segelle, rapporteur.)

3. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi tendant à la validation avec modifications de l'acte dit loi du 20 juillet 1944 et à la modification de la loi du 2 avril 1946, relatifs à la prolongation des brevets d'invention. (Nos 5101-5350. — M. Dominjon, rapporteur.)

4. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi portant réforme du cadre principal des agents des télécommunications relevant du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones. (Nos 4521-4810. — M. Rincent, rapporteur.)

5. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par des vétérinaires étrangers. (Nos 4141-4763. — M. Moussu, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1948. (N° 5450).

2. — Discussion du projet de loi relatif au statut des personnels de police. (N° 5353.)

Séance du jeudi 16 septembre 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Palewski, jusques et y compris M. Peytel.

Tribunes. — Depuis Mme Guérin (Rose), jusques et y compris M. Guyot.

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution le 16 septembre 1948.

N° 5040. — Proposition de résolution de M. Mamba Sano tendant à rétablir sur les ondes métropolitaines les émissions consacrées aux folklores et aux compositeurs modernes d'outre-mer (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 5172. — Proposition de résolution tendant à accorder le bénéfice de la prime de 2.500 F aux apprentis avec contrat.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 15 septembre 1948.

Présents. — MM. Blanchet, Gros, Laurens (Camille) (Cantal), Montagnier, Moussu, Paumier, Pouyet, Sesmaisons (de), Sourbet, Vajay, Vée, Zunino.

Excusé. — M. Delcos.

Suppléants. — MM. Juge (de M. Rochet [Waldeck]), Bastolini (de M. Lambert (Lucien) [Bouches-du-Rhône]), Rosenblatt (de M. Ruffe), Renard (de Mme Boutard).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 15 septembre 1948.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barel, Benchennouf, Borra, Bouret (Henri), Cordonnier, Cristofol, Fagon (Yves), Guyomard, Mont, Petit (Albert) (Seine), Renaurel, Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléants. — M. Silvandre (de M. Rabier), M. Sion (de M. Badiou), M. Rincent (de M. Jaquet), M. Viard (de M. Serre), M. Furaud (de M. Fernand Chevalier), M. Regaudie (de M. Hussel), Mme Nedelec (de M. Demusois), Mme Reynaud (de M. Moktari), M. Naton (de M. d'Astier de La Vigerie), M. Perdon (de M. Fievez), M. Carlier (de M. Dreyfus-Schmidt), M. Genest (de M. L'Huillier), M. Montagné (de M. Barel), M. Zunino (de M. Marty).

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 16 septembre 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 262).

Examen du rapport de Mlle Lamblin sur la proposition de loi (n° 5283) de M. Louis Marin tendant à assurer aux professeurs du conservatoire national de musique, de l'école nationale des beaux-arts, de l'école des arts décoratifs le même régime de retraites que leurs collègues de l'enseignement supérieur.

La commission des finances se réunira le jeudi 16 septembre 1948, à dix heures:

Additif à l'ordre du jour.

7. — Projet d'arrêté interministériel portant fixation des recettes et des dépenses à effectuer en schillings (application de l'article 76 de la loi du 23 décembre 1946).

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le jeudi 16 septembre 1948, à quinze heures (local de la commission n° 254):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis, en remplacement de M. Devinat, sur le projet de loi relatif à l'élection des conseillers de la République et, éventuellement, examen du rapport pour avis.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 5390) de M. Castellani, relative au relèvement du prix d'achat du café aux producteurs.

III. — Compte rendu de M. le président sur le projet de loi (n° 5155) fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

Réunion des commissions du jeudi 16 septembre 1948.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 15 septembre 1948.

Présents. — Mme Brion, MM. Charles-Cros, Duclercq (Paul), Gadoin, Gargominy, Le Coent, Le Contel (Corentin), Merle (Toussaint), Mermet-Guyennet, Molinié, Novat, Sauer, Siaut.

Excusés. — MM. Armengaud, Brizard, Longchambon.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 15 septembre 1948.

Présents. — MM. Bellon, Bène (Jean), Brettes, Brune (Charles), Cardin (René), David (Léon), Dulin, Gravier (Robert), Jayr, Laurenti, Le Coent, Le Goff, Le Sassier-Boisauné, Morel (Charles), Primet, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Simard (René), Tognard.

Excusé. — M. Dadu.

Suppléant. — M. Naveau (de M. Chochoy).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 15 septembre 1948.

Présents. — MM. Boyer (Max), Clairefond, Delmas (général), Le Sassier-Boisauné, Plaloux, Poirault (Emile), Rogier.

Commission des finances.

La commission des finances a nommé:

Rapporteur général: M. Dorey, en remplacement de M. Poher (Alain).

Secrétaire: M. Boudet, en remplacement de M. Dorey.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 15 septembre 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baratgin, Brune (Charles), Buard, Chalagner, Grimal, Guyot (Marcel), Hamon (Léo), Lefranc, Maire (Georges), Montalembert (de), Moutet (Marius), Peschaud, Roubert (Alex), Sempé, Socé (Ousmane), Trémintin, Zyromski.

Délégués. — MM. Colonna (de M. Borgeaud), Zyromski (de M. Jauneau).

Suppléants. — MM. Boivin-Champeaux (de M. Plait), Boudet (de M. Chaumel), Colardeau (de M. Nicod), Denvers (de M. Pauly), Mme Girault (de M. Landaboure), MM. Liénard (de M. Paul Simon), Marrane (de M. Naime), Saint-Cyr (de M. Rotinat), Vanrullen (de M. Salomon Grumbach).

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le jeudi 16 septembre 1948, à quatorze heures trente (local n° 297):

I. — Examen du projet de loi (n° 882, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relatif à diverses dispositions d'ordre financier. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le jeudi 16 septembre 1948, à seize heures (local de la commission):

Audition de M. Alain Poher, secrétaire d'Etat au budget et de M. Maurice-Petsche, secrétaire d'Etat aux finances, sur:

1° Le projet de loi portant ouverture de crédits au titre du budget du ministère de la production industrielle pour l'exercice 1947 (n°s 4153, 5306, A. N. 884, année 1948 C. R.);

2° Le projet de loi portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire de l'exercice 1948 (services civils) (n°s 5263, 5333, A. N. 887, année 1948 C. R.);

3° Le projet de loi portant modification des autorisations d'engagement de dépenses et des crédits accordés par la loi n° 48-466 du 21 mars 1948 (investissements pour le second semestre) (n°s 4958, 5297, 5311, A. N. 902, année 1948 C. R.).

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale le jeudi 16 septembre 1948, à onze heures (local n° 202):

III. — Examen de la proposition de loi (n° 949, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à proroger la loi n° 48-1083 du 7 juillet 1948 tendant à surseoir à l'expulsion des clients de certains hôtels, garnis ou meublés et pensions de famille. — Nomination d'un rapporteur.

IV. — Rapport de M. Mammonat sur le projet de loi (n° 703), année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 412 du code pénal.

Réunions du jeudi 16 septembre 1948.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à onze heures. — Local n° 202.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à quatorze heures trente. — Local n° 207.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 346 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et le Japon.

Un accord est récemment intervenu entre les autorités françaises et le « Suprême Commander for Allied Powers » (S.C.A.P.) à Tokio au sujet des conditions dans lesquelles s'effectueront désormais les règlements afférents aux opérations d'importation et d'exportation entre les territoires inclus dans la zone franc et le Japon.

Le présent avis a pour objet de préciser ces conditions en ce qui concerne les règlements entre la France métropolitaine (1) et la Tunisie, d'une part, et le Japon d'autre part.

Les conditions dans lesquelles seront effectués les règlements entre l'Indochine et le Japon feront l'objet d'instructions de l'office indochinois des changes.

Les conditions dans lesquelles seront effectués les règlements entre les territoires de la zone franc, autres que ceux visés ci-dessus, et le Japon, feront l'objet d'instructions de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Les règlements afférents aux opérations d'importation et d'exportation entre la France métropolitaine et la Tunisie, d'une part, le Japon d'autre part, s'effectuent conformément aux prescriptions de l'avis n° 202 de l'office des changes sous réserve des dispositions ci-après:

I. — *Libellé des contrats.*

Les contrats d'importation et d'exportation donnant lieu à des règlements à destination ou en provenance du Japon doivent être libellés en dollars U.S.A.

II. — *Exécution des transferts.*

Les règlements sont effectués par l'intermédiaire de la Banque de France, dans les conditions ci-après:

1° Transferts à destination du Japon.

Les importateurs doivent charger la banque domiciliataire à laquelle ils auront eu recours, de verser à la Banque de France le montant de la contrevaleur en francs des sommes en dollars à transférer.

Ce versement doit être fait « pour compte du S.C.A.P. à Tokio ».

Cette contrevaleur est à calculer à concurrence de 50 p. 100 au cours vendeur du dollar, pratiqué la veille du jour du versement par le fonds de stabilisation des changes, et à concurrence de 50 p. 100 au cours du dollar enregistré, également la veille du jour du versement, à la cote officielle des agents de change.

2° Transferts en provenance du Japon.

Les exportateurs reçoivent, par l'entremise de la banque domiciliataire à laquelle ils auront eu recours, la contrevaleur en francs du montant de leurs exportations vers le Japon, facturées en dollars U.S.A. comme il est prescrit ci-dessus.

Cette contrevaleur en francs est préalablement versée à la banque domiciliataire par la Banque de France, agissant en exécution d'un ordre de transfert reçu du S.C.A.P. à Tokio.

Cette contrevaleur est calculée à concurrence de 50 p. 100 au cours acheteur du dollar pratiqué par le fonds de stabilisation des changes la veille du jour du versement à la banque domiciliataire et à concurrence de 50 p. 100 au cours du dollar enregistré à la cote officielle des agents de change, également la veille du jour du versement.

NOTA. — Les dispositions prévues par l'avis n° 318 de l'office des changes, relatif à la création de compte « Exportations-Frais accessoires » ne sont pas applicables au produit des exportations de marchandises effectuées dans le cadre du présent avis.

(1) Il est rappelé qu'aux termes de l'arrêté du 15 juillet 1947 (art. 1er 1°), on entend par « France métropolitaine » le territoire formé par la France continentale (y compris la principauté de Monaco), la Corse et l'Algérie.

Avis n° 347 de l'office des changes relatif aux cours d'achat et de vente de la livre néo-zélandaise.

Le tableau des cours d'achat et de vente des devises figurant à l'avis n° 291 de l'office des changes est modifié comme suit:

DEVISES	VERSEMENT		BILLETS	
	Achat.	Vente.	Achat.	Vente.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Nouvelle-Zélande:				
1 livre néo-zélandaise.....	854 80	864 60	825 »	870 »

Avis relatif au tirage de la 29e tranche de la loterie nationale 1948.

Le tirage de la 29e tranche de la loterie nationale 1948 aura lieu le mercredi 22 septembre 1948, à vingt heures trente, en présence du public.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances Car and General Insurance Corporation, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 18 juin 1948), un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui sont ou seront exploitées tant dans la métropole qu'en Algérie dans les branches « risques incendie et accidents », et, notamment, de l'agence établie à Alger, 6, boulevard Baudin, pour de telles assurances et dont les opérations sont limitées à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances General Security Insurance Company of Canada, ayant son siège à Montréal, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 31 août 1948) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui y sont ou seront exploitées dans les branches « risques d'incendie et de transports » et, notamment, de l'agence établie à Alger, 4, boulevard de la République, pour de telles assurances et dont les opérations sont limitées à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances The Rhode Island Insurance Co, ayant son siège à Providence (U. S. A.), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 17 août 1948) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues dans la métropole à raison des agences qui sont ou seront exploitées tant en France métropolitaine qu'en Algérie dans les branches « risques d'incendie et de transports maritimes » et, notamment, de l'agence établie à Paris, 28, rue Bailu, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de postes de professeurs au Conservatoire national de musique.

Outre les emplois de professeurs au Conservatoire national de musique déclarés vacants en juin 1948, seront également vacants au 1er octobre 1948 les emplois suivants:

Chant (12 heures de cours par semaine).
Harmonie (12 heures de cours par semaine).
Solfège (section élémentaire) (12 heures de cours par semaine).

Les candidatures seront reçues à la direction générale des arts et des lettres (direction des spectacles et de la musique, 53, rue Saint-Dominique, Paris 7e) jusqu'au 30 septembre 1948. Celles qui seraient présentées après cette date ne seraient enregistrées que si elles parvenaient en temps utile pour que le conseil chargé de l'examen des titres pût en être saisi.

Les candidats devront fournir un dossier comprenant:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait de l'acte de naissance,
3° Un extrait du casier judiciaire;
4° Une notice de renseignements précisant leurs nom, prénom, adresse, diplômes et carrière aristique.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Sarthe.

Un poste de chef de bureau est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Sarthe.

Les chefs de bureau en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, à M. le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e)

Le Préfet directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE DES FORGES DE GUEUGNON
ETABLISSEMENTS CAMPIONNET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 143.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: A GUEUGNON (SAÔNE-ET-LOIRE)
SIÈGE ADMINISTRATIF: 3, RUE PAUL-BAUDRY, PARIS
Registre du commerce: Charolles n° 120; Paris n° 285929 B.

Obligations de 5.000 F 5 1/4 0/0 1947.

Premier amortissement du 1er novembre 1948.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 5 1/4 0/0 1947 de la société des Forges de Gueugnon sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, faculté mentionnée au prospectus, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er novembre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 25 novembre 1947.*)

SOCIÉTÉ ANONYME DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
27, RUE TURENNE, A GRENOBLE (ISÈRE)
R. C.: Grenoble 7275.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 3/4 0/0 1948 de 10.000.000 de francs divisé en 2.000 obligations de 5.000 F nominal et amortissable en 25 années.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

1er juillet 1949...	38	1er juillet 1962...	78
— 1950...	40	— 1963...	83
— 1951...	42	— 1964...	87
— 1952...	45	— 1965...	92
— 1953...	47	— 1966...	98
— 1954...	50	— 1967...	103
— 1955...	53	— 1968...	109
— 1956...	56	— 1969...	116
— 1957...	59	— 1970...	122
— 1958...	62	— 1971...	129
— 1959...	66	— 1972...	137
— 1960...	70	— 1973...	144
— 1961...	74		

Total: 2.000 obligations.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1929
DE LA
Société hydroélectrique de l'Isère.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

AMORTISSEMENT 1948

Tirage du 6 septembre 1948.

1° Vingt-neuf obligations rachetées et amorties,

2° Tirage au sort de deux cent dix-huit obligations, formant le complément de l'amortissement, prévu pour l'année 1948, remboursables à partir du 15 octobre 1948, avec le coupon du 15 avril 1949 attaché, à 1.000 F.

52 82 110 118 119 186 210 260
281 289 307 329 360 372 390 401
402 427 429 483 524 527 528 546
568 583 618 737 753 827 883 896
1.003 1.016 1.139 1.150 1.155 1.191 1.222 1.233
1.318 1.385 1.490 1.529 1.603 1.679 1.680 1.710
1.752 1.754 1.823 1.854 1.865 1.866 1.873 1.909
1.936 1.969 1.971 1.987 2.000 2.003 2.096 2.216
2.263 2.264 2.275 2.276 2.316 2.375 2.376 2.408
2.410 2.411 2.449 2.483 2.547 2.579 2.608 2.609
2.610 2.631 2.727 2.728 2.918 3.073 3.108 3.109
3.204 3.205 3.209 3.270 3.372 3.301 3.402 3.457
3.573 3.576 3.602 3.727 3.744 3.749 3.777 3.820
3.842 3.845 3.886 3 996 4.027 4.077 4.096 4.097
4.312 4.364 4.435 4.481 4.521 4.597 4.719 4.723
4.778 4.789 4.840 4.845 4.951 4.974 5.035 5.037
5.126 5.148 5.151 5.254 5.327 5.328 5.404 5.405
5.410 5.491 5.551 5.566 5.597 5.610 5.646 5.662
5.669 5.682 5.713 5.714 5.715 5.807 5.820 5.846
5.849 5.866 5.873 5.914 5.915 5.916 5.926 5.949
6.000 6.052 6.109 6.142 6.143 6.175 6.187 6.229
6.253 6.254 6.268 6.452 6.454 6.524 6.525 6.526
6.597 6.670 6.772 6.786 6.788 6.822 6.825 6.826
6.831 6.848 6.873 6.875 6.930 6.949 6.963 7.045
7.100 7.157 7.302 7.367 7.369 7.477 7.487 7.523
7.696 7.725 7.753 7.779 7.790 7.796 7.813 7.814
7.819 7.857 7.864 7.876 7.882 7.883 7.917 7.940
7.966 7.976

Numéros des obligations à rembourser.

Tirage 1942.

3.075 7.438.

***Obligations amorties par anticipation* au 1er mars 1942.**

343 — 530 à 532 — 639 — 1.955 — 2.017 à 2.019 — 2.201 à 2.211 — 2.553 et 2.554 — 2.689 à 2.692 — 3.057 — 3.488 à 3.491 — 4.638 à 4.642 — 5.451 — 5.462 — 6.219 — 6.236 — 6.312 et 6.313 — 6.361 — 6.491 — 6.566 à 6.570 — 7.704 à 7.711.

Tirage 1943.

51 121 171 285 645 649 951
1.350 2.549 3.458 3.518 3.841 3.878 4.030 7.727.

Tirage 1944.

102 175 176 283 511 647 694 977
1.402 1.785 1.967 2.235 2.246 2.400 2.417 2.566
2.866 3.072 4.028 4.029 4.031 4.134 4.375 4.799
5.042 5.624 5.683 6.671 6.976 7.211 7.356 7.382
7.497 7.500 7.543 7.544 7.648 7.951

Tirage 1945.

53 177 223 426 468 515 586 661
770 777 970 973 1.015 1.030 1.061 1.113
1.232 1.278 1.306 1.316 1.375 1.478 1.755 1.777
1.831 2.013 2.062 2.128 2.214 2.440 2.571 2.636
2.753 2.853 2.900 3.074 3.076 3.078 3.275 3.397
3.406 3.432 3.568 3.781 3.902 3.946 4.129 4.131
4.188 4.204 4.245 4.354 4.370 4.372 4.374 4.452
4.494 4.496 4.795 4.862 4.926 5.063 5.065 5.174
5.195 5.198 5.310 5.469 5.777 5.801 5.808 5.854
5.973 6.223 6.358 6.420 6.792 6.794 6.871 6.874
6.973 7.126 7.273 7.354 7.473 7.515 7.516 7.653
7.699 7.718 7.738 7.781 7.906 7.942 7.947 7.983

Tirage 1946.

124 179 180 257 298 302 321 323
353 469 470 574 577 585 616 625
672 680 691 707 734 787 830 893
953 975 976 1.017 1.160 1.226 1.230 1.435
1.437 1.440 1.544 1.730 1.733 1.830 1.899 1.939
1.976 1.978 2.016 2.027 2.089 2.418 2.486 2.559
2.812 2.854 2.865 3.405 3.411 3.424 3.427 3.429
3.451 3.513 3.571 3.665 3.666 3.677 3.757 3.848
4.052 4.126 4.127 4.297 4.299 4.300 4.314 4.351
4.353 4.403 4.418 4.461 4.515 4.517 4.607 4.675
4.676 4.680 4.681 4.725 4.728 4.750 4.801 4.842
4.972 5.000 5.002 5.069 5.076 5.173 5.200 5.439
5.448 5.473 5.537 5.564 5.567 5.602 5.608 5.696
5.712 5.727 5.734 5.753 5.828 5.911 5.923 5.971
5.974 5.977 6.063 6.075 6.110 6.141 6.147 6.182
6.221 6.272 6.296 6.304 6.352 6.413 6.414 6.418
6.419 6.470 6.479 6.540 6.562 6.(75 6.685 6.720
6.762 6.768 6.771 6.793 6.795 6.866 6.870 6.995
7.025 7.069 7.114 7.176 7.181 7.195 7.224 7.289
7.328 7.330 7.351 7.423 7.468 7.514 7.545 7.650
7.654 7.673 7.700 7.702 7.724 7.741 7.778 7.786
7.787 7.793 7.794 7.860 7.867 7.907 7.928 7.932
7.938 7.944 7.962 7.977 7.988

Tirage 1947.

49 150 159 184 221 222 227 254
259 264 269 288 290 325 328 356
450 478 490 513 522 540 564 580
619 682 690 711 713 776 826 871
894 954 959 1.013 1.031 1.057 1.095 1.102
1.126 1.157 1.177 1.180 1.193 1.201 1.227 1.231
1.275 1.276 1.292 1.294 1.308 1.322 1.405 1.406
1.418 1.434 1.438 1.439 1.447 1.448 1.471 1.479
1.546 1.547 1.594 1.651 1.664 1.677 1.691 1.693
1.711 1.784 1.797 1.811 1.898 1.946 1.968 2.024
2.025 2.030 2.058 2.060 2.061 2.104 2.124 2.213
2.236 2.474 2.568 2.662 2.729 2.751 3.056 3.106
3.226 3.231 3.232 3.299 3.317 3.324 3.376 3.394
3.434 3.545 3.703 3.778 3.844 3.959 4.003 4.026
4.091 4.095 4.163 4.186 4.252 4.273 4.304 4.330
4.365 4.369 4.398 4.414 4.416 4.451 4.477 4.478
4.524 4 596 4.649 4.720 4.721 4.727 4.793 4.794
4.818 4.847 4.932 4.952 4.993 4.994 5.005 5.007
5.044 5.067 5.068 5.112 5.113 5.170 5.197 5.252
5.396 5.449 5.485 5.506 5.507 5.508 5.510 5.576
5.603 5.605 5.651 5.659 5.693 5.729 5.784 5.800
5.802 5.865 5.875 5.925 5.951 5.972 6.060 6.062
6.064 6.068 6.093 6.145 6.148 6.183 6.184 6.226
6.227 6.303 6.327 6.328 6.329 6.337 6.357 6.416
6.466 6.526 6.573 6.599 6.619 6.620 6.719 6.749
6.787 6.872 7.060 7.096 7.097 7.101 7.196 7.470
7.476 7.478 7.499 7.551 7.608 7.701 7.717 7.712
7.782 7.785 7.881 7.884 7.889 7.890 7.927 7.933
7.944 7.957 7.958 7.960 7.971 7.980 7.984

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 262.500.000 francs.

SIÈGE SOCIAL :
A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE
R.C.: Seine 28531

TIRAGE DU 1er SEPTEMBRE 1948

EMPRUNT OCTOBRE 1942

OBLIGATIONS de 2.000 F 3,50 %
(23e tirage)

L'obligation n° 2.209.031 sera remboursée par **2.000.000** de francs.

L'obligation n° 492.228 sera remboursée par **500.000** F.

L'obligation n° 396.740 sera remboursée par **250.000** F.

Les obligations nos 1.576.019, 1.576.219, 1.576.349, 1.576.649 seront remboursées chacune par **100.000** F.

Les obligations nos 2.595.019, 2.595.119, 2.595.519, 2.595.719, 2.595.819, 2.595.919 seront remboursées chacune par **50.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F:

1.576.149 1.576.449 1.576.549 1.576.749 1.576.849
1.576.949 2.595.219 2.595.319 2.595.419 2.595.619

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **10.000** F:

Dans la série de 1.576.001 à 1.577.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **10.**

Dans la série de 2.098.001 à 2.099.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **07** et par **52.**

Dans la série de 2.595.001 à 2.596.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **83.**

Les 87 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000** F:

Dans la série de 396.001 à 397.000, les obligations dont le numéro se termine par **40** et par **98;**

Dans la série de 492.001 à 493.000, les obligations dont le numéro se termine par **18** et par **28;**

Dans la série de 2.209.001 à 2.210.000, les obligations dont le numéro se termine par **21** et par **31;**

Dans la série de 2.647.001 à 2.648.000, les obligations dont le numéro se termine par **10, 41** et par **68.**

Les 6.850 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus sont remboursées par **2.000** F, c'est-à-dire:

396.001 à 397.000	2.209.001 à 2.210.000
492.001 à 493.000	2.595.001 à 2.596.000
1.576.001 à 1.577.000	2.647.001 à 2.648.000
2.098.001 à 2.099.000	

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er octobre 1948; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit National huit jours francs avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 janvier 1949; elles ont droit au pair de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 octobre 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 16 mars 1948.

DRAEGER FRÈRES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
46, RUE DE BAGNEUX, MONTROUGE (SEINE)
R. C.: Seine 115899.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 78 obligations 4 0/0 1945 à amortir au 1er octobre 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

Docks de l'Union Française

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
65, AVENUE PASTEUR, A TROYES (AUBE)
R. C.: Troyes n° 3038.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 25 ans des 4.000 obligations de 5.000 F nominal représentant l'emprunt 6 0/0 de 20.000.000 de francs émis en 1948.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE d'obligations en circulation.	NOMBRE d'obligations à amortir à chaque tirage.
1	15 août 1949.....	4.000	70
2	— 1950.....	3.930	70
3	— 1951.....	3.860	70
4	— 1952.....	3.790	80
5	— 1953.....	3.710	80
6	— 1954.....	3.630	90
7	— 1955.....	3.540	100
8	— 1956.....	3.440	100
9	— 1957.....	3.340	110
10	— 1958.....	3.230	120
11	— 1959.....	3.110	130
12	— 1960.....	2.980	130
13	— 1961.....	2.850	140
14	— 1962.....	2.710	150
15	— 1963.....	2.560	160
16	— 1964.....	2.400	170
17	— 1965.....	2.230	190
18	— 1966.....	2.040	200
19	— 1967.....	1.840	210
20	— 1968.....	1.630	230
21	— 1969.....	1.400	240
22	— 1970.....	1.160	260
23	— 1971.....	900	280
24	— 1972.....	620	300
25	— 1973.....	320	320
	Total.....		4.000

Etablissements Chaffoteaux et Maury réunis

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 23.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 25, AVENUE MARCEAU, PARIS
R. C.: Seine 216705 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 160 obligations 4 1/2 0/0 1942 dont le sixième amortissement est prévu pour le 25 septembre 1948.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1948

Liste de rappel des obligations 4 1/2 0/0 1943 sorties aux tirages antérieurs et non remboursées à la date du 31 juillet 1948.

291 et 292 — 293 à 295 — 296 à 300 — 549 — 551 à 553 — 739 et 740 — 745 — 780 — 866 et 867 — 1.035 — 1.071 et 1.072 — 1.074 et 1.075 — 1.176 à 1.180 — 1.226 et 1.227 — 1.231 à 1.234 — 1.733 à 1.735 — 1.872 à 1.874 — 1.886 à 1.890 — 2.041 — 2.061 à 2.065 — 2.091 à 2.095 — 2.137 et 2.138 — 2.191 à 2.195 — 2.291 à 2.295 — 2.316 à 2.320 — 2.450 — 2.656 à 2.660 — 2.686 à 2.690 — 2.701 à 2.705 — 2.776 à 2.780 — 2.806 à 2.809 — 2.866 à 2.870 — 3.002 à 3.005 — 3.076 à 3.080 — 3.139 et 3.140 — 3.200 — 3.241 à 3.245 — 3.259 et 3.260 — 3.451 — 3.471 à 3.475.

IMPRIMERIE CHAIX

Imprimerie et Librairie Centrales des Chemins de Fer

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.750.000 F
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE BERGÈRE, PARIS (9e)
R. C.: Seine 52309.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 110 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1948.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1948.

Liste de rappel des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées au 1er septembre 1948.

761 à 765 — 772 à 774 — 927 — 1.211 à 1.217 — 2.498 — 2.530 — 3.517 et 3.518 — 3.887 et 3.888 — 3.991 et 3.992 — 4.038 à 4.040 — 4.601 — 4.635 à 4.638.

Filatures et Tissages de Reims

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.315.000 F
SIÈGE SOCIAL: 36, RUE BOULARD, A REIMS (MARNE)
Registre du commerce: Reims, n° 8791.

Obligations de 5.000 F, 5 1/2 0/0 1947.

Premier amortissement du 1er novembre 1948.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F, 5 1/2 0/0 1947, des Filatures et tissages de Reims sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, faculté mentionnée au prospectus, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er novembre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 25 novembre 1947.*)

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de l'attribution des travaux de pose de linoléum à exécuter à l'hôtel des postes de Toulouse, rue La Fayette.

Le 29 octobre 1948, à dix heures, il sera procédé, à la direction régionale des services postaux de Toulouse, salle des commissions, à l'attribution de l'entreprise concernant les travaux de pose de linoléum à exécuter à l'hôtel des postes de Toulouse.

Cette attribution sera effectuée par marchés sur appels d'offres, sur soumission fermée et à forfait.

Les travaux comportent la fourniture et la pose du linoléum dans 11 salles ou bureaux

représentant une surface totale de 1.200 mètres carrés environ.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux, 5, rue des Ecoles, Saint-*Aubin, à Toulouse, le 10 octobre 1948 au plus* tard; elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des *charges générales et, notamment:*

a) De deux certificats délivrés sur timbre *par des hommes de l'art et ayant moins d'un* an de date, ou d'une liste de références avec indication de la date et du montant des travaux;

b) D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité, *objet de l'adjudication*;

c) D'une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent;

d) D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste, moyennant le prix de 100 F (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones 1947, p. 412). Ce document peut être également consulté dans toutes les *directions des postes, télégraphes et téléphones.*

Tous renseignements complémentaires utiles pourront être demandés à la *direction régionale* des services postaux de Toulouse, les jours ouvrables, de huit heures trente à douze *heures et de quatorze heures à dix-huit heures* trente (téléphone: 249-02 Toulouse).

La notice concernant les travaux à exécuter, *le modèle de soumission et les plans relatifs* à ces travaux seront remis gratuitement à toutes les entreprises admises à *soumissionner.*

Toulouse, le 9 septembre 1948.

Le directeur régional des services postaux,
Signé: DENARD.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 1er février 1947 du président du tribunal civil de Saint-Marcellin, mainlevée a été ordonnée de la mise sous séquestre des biens du sieur Lops (Joachim), sujet italien, demeurant actuellement en Italie.

Par ordonnance en date du 23 décembre 1946 du président du tribunal civil de Saint-Marcellin, mainlevée a été ordonnée du séquestre des biens appartenant au *Journal de Saint-Marcellin*, siège à Saint-Marcellin.

Par ordonnance en date du 25 janvier 1946 du président du tribunal civil de Saint-Marcellin, mainlevée a été ordonnée de la mise sous séquestre des biens sis dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, appartenant au sieur Cheval (Philippe-Louis-Marie), demeurant à Saint-Vallier (Drôme).

Par ordonnance en date du 20 octobre 1945 du président du tribunal civil de Saint-Marcellin, mainlevée a été ordonnée de la mise sous séquestre des biens du sieur Brucher (Joseph), sujet allemand, demeurant à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère).

Par ordonnance en date du 13 juillet 1948 le président du tribunal civil de Narbonne (Aude) a ordonné la mainlevée du séquestre pesant sur les biens possédés à Narbonne par le sieur Jean Caillon, négociant en futailles, domicilié à Nantes, 18, rue Crébillon.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, *le président du tribunal civil de Nice a donné* mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Cappelletti (Gino), des dames *Chiari (Adèle), veuve Cappelletti, Cappelletti* (Victorine), et Cappelletti (Marie), ordonnance de mise sous séquestre du 19 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les *biens de la dame Allaria (Marie), épouse Lanteri*, ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, *le président du tribunal civil de Nice a donné* mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Del Giudice (Carla), ordon*nance de mise sous séquestre du 12 juillet* 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné *mainlevée du séquestre dont font l'objet les* biens des dames Bougnardo (Vincensa), veuve Bianchi et Bougnardo Antoinette), ordonnance de mise sous séquestre du 19 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Moccia (Elvira), ordonnance de *mise sous séquestre du 10 juillet* 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Carli (Etienne), et de son épouse Rose, ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Fantino (Marguerite), ordonnance de mise sous séquestre du 10 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Verrando (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 13 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Barraréo (Catherine), veuve Milano, ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Filippi (Madeleine), veuve Montarone, ordonnance de mise sous séquestre du 9 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Marongin (Marcel), ordonnance de mise sous séquestre du 11 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Frédiani (Dina), épouse Tarabusi, ordonnance de mise sous séquestre du 11 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Aimé (Ange), ordonnance de mise sous séquestre du 22 juillet 1946.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, *le président du tribunal civil de Nice a donné* mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Pesenti (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 12 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné *mainlevée du séquestre dont font l'objet* les biens du sieur Marenco (Jean), ordonnance de mise sous séquestre du 10 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gorlero (Séraphin), ordonnance de mise sous séquestre du 10 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné *mainlevée du séquestre dont font l'objet* les biens du sieur Ricci (Philipe), de son épouse, née Zappottera (Marie) et de sa fille Ricci (Lidia), ordonnance de mise sous séquestre du 10 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame de Constantin de Châteauneuf, veuve de Boccard, ordonnance de mise sous séquestre du 15 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Vizio (Barthélemy) et de son épouse, née Sonito (Pierrine), ordonnances de mise sous séquestre des 20 juillet 1945 et 29 mai 1946.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Ghio (Antonio), ordonnance de mise sous séquestre du 10 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Carozzo (Charles), ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Ginita, veuve Franzoni, ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1945.

Par ordonnance en date du 16 juillet 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Germaro (Maria), épouse Bocassini, ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Passotto (Elda), épouse Tenegutti, ordonnance de mise sous séquestre du 12 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Avanzini (Athos), ordonnance de mise sous séquestre du 11 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Verzotti (Florentin), ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Acchiardi (Jean-Baptiste), ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bocassini (René), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Fasciglione (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 11 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 3 mai 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gardini (Gaëtan), ordonnance de mise sous séquestre du 11 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Renzini (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Mascagnin (Aldo), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Illari (Eugène), et de son épouse née Andréani (Mazzoula), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Ghibaudo, ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gallo (Georges), ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Masi (Joseph), et de son épouse née Bigatti (Bérénice), ordonnances de mise sous séquestre du 23 mars 1945 et du 14 mai 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Maina (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Guidobaldi (Guido), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gazzareti (Pietro), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur De Sanis (Antoine), ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Boccalatte (Ernest), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Mussino (Albert), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Damano (Spirito), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Berlincasa (Féo), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tosello (Barthelemy), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Mussotti (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Isaia (Jean), et de son épouse née Margaria (Lucie), ordonnances de mise sous séquestre des 23 mars 1945 et 3 août 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Blanco (Marthe), veuve Ferrando, ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bellanti (Abraham), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Riccolia (Albert), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Coletti (Victor), ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Ricci (Philippe), ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gaudenzi (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tabacchi (Emile), ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Mulasso (Seconda), épouse Blossa (Blanco), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Znonimico (Ursich), ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tamati (François), ordonnance de mise sous séquestre du 24 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Ughetto (Marie), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bisio (Jean), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Agnese (Anselme), ordonnance de mise sous séquestre du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Verrando (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Sulici (Charles), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Restagno (Emile), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tomatis (Antoine), ordonnance de mise sous séquestre du 7 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Blanco (Félix), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Manuello (Vincent), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Bacigalupi (Marie), épouse Bracatoni, ordonnance de mise sous séquestre du 7 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Pavia (Marguerite), ordonnance de mise sous séquestre du 7 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Chiecchio (Carlo), ordonnance de mise sous séquestre du 7 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Marcello (Marcel), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Reale (Gerolamo), ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Montefamegilio (Paolo), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Montarone (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Garnier (Marie), épouse Toscano, ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Barale (Mathéo), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Pico (Charles), ordonnance de mise sous séquestre du 2 mars 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Votta (Agostino), ordonnance de mise sous séquestre du 2 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Giunta (Bruna), veuve Franzoni, ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Viale (Marianna), ordonnance de mise sous séquetre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Dallo (Emilia), épouse Pavese, ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bianco (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bertana (Alfred), ordonnance de mise sous séquestre du 14 mai 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Calvi (André), ordonnance de mise sous séquestre du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de l'entreprise Talamona et Righi, ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tarony (Albert), ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Forno (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 11 mai 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Balbo (Vincent), ordonnance de mise sous séquestre du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Baracco (Charles), ordonnance de mise sous séquestre du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Castagnero (Barthelemy), ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1945.

Par ordonnance en date du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Perona (César), ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1945.

Par ordonnance en date du 7 mai 1946, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Beolti (Jean), ordonannce de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Berrutti (Ludevic), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Ferrna (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Girando (Jean), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Idromatia (Jean), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bozzi (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Maticchi (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Viale (Rosita), épouse Meuschuter, ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens des hoirs Carli (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bistolfi (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 3 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens et droits échus à la dame Maria Hinterseher, veuve de Joseph Hinterseher, dans la succession de la dame André Hinterseher, née Suzanne Rivaud, ordonnance de mise sous séquestre du 19 janvier 1948.

Par ordonnance en date du 22 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gunther (Hans-Heinrich), 34, avenue de l'Opéra, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 11 décembre 1939.

Par ordonnance en date du 29 avril 1947, le président du triunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société Wolfers et Cie, 12, rue Fontaine-au-Roi, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1940.

Par ordonnance en date du 29 avril 1947, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Wolfers (Félix), 31-33, rue Le Marois, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 21 février 1940.

Par ordonnance en date du 8 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Rittmeister, de nationalité allemande, sans domicile connu, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société Karat Werke, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 26 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 18 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens, droits et intérêts de la société Ancel, 25, rue de l'Entrepôt, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 7 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 16 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la Société industrielle de la soie à coudre, 6, rue aux Ours, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 21 mars 1940.

Par ordonnance en date du 28 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Katz (Ernest), résidant 11, rue Angélique-Vérien, à Neuilly-sur-Seine, ordonnance de mise sous séquestre du 7 février 1940.

Par ordonnance en date du 23 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Bornheim, ressortissant allemand, en fuite, et notamment la Vierge en bois sculpté du douzième siècle, acquise par lui d'une dame Mezzara et qui se trouverait, à l'heure actuelle, dans les services de la commission de récupération artistique du ministère de l'éducation nationale, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens de toute nature appartenant au sieur Schutte (Herbert), de nationalité allemande, en fuite en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Verres (Karl-Hans), de nationalité allemande, domicilié à Braunsfeld (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 18 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Seydl (Hans), de nationalité allemande, demeurant W. 35, Tiergartmstrasse, à Berlin (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant à la firme allemande Dereanit, dont le siège est en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, déclaré le sieur Georges d'Engel personne interposée de la compagnie de réassurances allemande Munchener Ruckversicherungs Gesellschaft; nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur des biens susvisés (6.195 actions de la Compagnie européenne d'assurances de marchandises et de bagages et compte n° 62691 « accrédités » ouvert au nom du sieur Georges d'Engel au Crédit lyonnais); donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 31 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens appartenant directement, indirectement ou par personne interposée au sieur Hoppenheit, sujet allemand, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens de toute nature appartenant à la dame Lorz (Germaine), de nationalité allemande, domiciliée à Lausanne (Suisse), et notamment le stock de tapis détenu par M. Chevalier, 66, rue de la Mission-Marchand, à Paris, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre, au titre des biens ennemis, les biens, droits et intérêts appartenant à la firme allemande Maschinenfabrik Osthoff Walter, dont le siège est à Upperthal-Elberfeld (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 31 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Leroyer (René), 12, rue Roli, à Paris (14e), ordonnance de mise sous séquestre du 28 mars 1946.

Par ordonnance en date du 30 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Valeri (Alexandre), 2, rue Claude-Bernard, à Montreuil-sous-Bois, ordonnance de mise sous séquestre du 28 mars 1948.

Par ordonnance en date du 29 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Ebénisterie industrielle C. Valeri, 33 *ter*, rue de l'Ermitage, à Montreuil-sous-Bois, ordonnance de mise sous séquestre du 28 mars 1946.

Par ordonnance en date du 3 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens des époux Coll-Thaon (François), 15, place René-Goblet, à Amiens, ordonnance de mise sous séquestre du 9 mars 1945.

Par ordonnance en date du 23 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme Compagnie centrale d'achats et de commissions, 201, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 20 septembre 1945.

Par ordonnance en date du 30 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Kovacs (René), 19, rue de La Trémoille, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 23 août 1945.

Par ordonnance en date du 30 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Valeri (Conrad), 2, rue Claude-Bernard, à Montreuil-sous-Bois, ordonnance de mise sous séquestre du 28 mars 1946.

Par ordonnance en date du 3 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Robert Méchain, 3, rue Darcet, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 8 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme Etablissements R. Méchain et Cie, 19, rue Germain-Pilon, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 5 avril 1946.

Par ordonnance en date du 12 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Alech (Raymond), 33, rue du Pont-Neuf, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 4 avril 1945.

Par ordonnance en date du 8 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme Jeanne Chandeau, 129, avenue Malakoff, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 28 février 1946.

Par ordonnance en date du 31 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée de son ordonnance du 7 février 1946 en ce qui concerne les biens, d'une part, de la Société Géo Foucault et Schweitzer, dont le siège est à Paris, 168, avenue d'Italie, et d'autre part, de la société La Nationale, dont le siège est à Anbervilliers, à l'exception des biens personnels de Foucault (Georges), qui restent sous séquestre.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Lingelser (Armand), 2, rue de Colombes, à Asnières, ordonnance de mise sous séquestre du 22 janvier 1948.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la communauté existant entre les époux Lingelser (Armand), 2, rue de Colombes, à Asnières, ordonnance de mise sous séquestre du 10 décembre 1946.

Par ordonnance en date du 3 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme veuve Crespin, née Reibel (Marguerite), 5, rue Quentin-Bauchart, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 9 septembre 1947.

Par ordonnance en date du 17 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant

à M. Mondini (Gian-Galeazzo), dit Jean, et *Mme Mondini, née Chiari (Angèle), donné* audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 27 juillet 1948, *le président du tribunal civil de la Seine a*, au titre des profits illicites, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Bric-à-Brac Muséum, société à responsabilité limitée, 9, rue Villebois-Mareuil, à Paris, donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 30 juin 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Mme Stieber (Eugénie), veuve de William Kovase, 22, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo; donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par l'ordonnance n° 45-15 du 6 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 19 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, nommé le directeur des domaines de la Seine en qualité d'administrateur séquestre des biens appartenant à M. Langlois (Pierre), anciennement 63, avenue Niel, à Paris (17e) et actuellement chez Mme Yoel (Esther), 4, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris (17e); donné audit séquestre les pouvoirs définis conformément à l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 3 juillet 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des séquestres de presse, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens, droits et intérêts de toute nature situés à Paris et appartenant à la société La Dépêche et le Petit Toulousain, ordonnance de mise sous séquestre du 26 décembre 1945.

Par ordonnance en date du 12 août 1948, le président du tribunal civil de la Seine a ordonné la mainlevée du séquestre des biens du Conseil national de l'ordre des médecins et prononcé la clôture des opérations, ordonnance de mise sous séquestre du 23 septembre 1944.

Par ordonnance en date du 27 août 1948, prise sur requête du procureur général près la Haute Cour de justice, le président du tribunal civil de la Seine a rapporté les mesures de séquestre des biens et intérêts du sieur Pascot (Joseph-Paul-Emile), ancien commissaire aux sports du gouvernement de fait, domicilié à Ribérac (Dordogne), 39, rue Couleau, prononcées par l'ordonnance du 6 mars 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tacchini, ordonnance de mise sous séquestre du 12 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Colombari (Aldo), ordonnance de mise sous séquestre du 2 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Falchi (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Lenchantin de Gubernatis (Maxime), ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Nam (Camille), épouse Milon, ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Caudelli (Raphaël), ordonnance de mise sous séquestre, du 12 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens des hoirs Colombani (Dominique), ordonnance de mise sous séquestre du 10 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Masselli (Lucienne), ordonnance de mise sous séquestre du 24 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Dallo (Ynès), épouse Ferrua, ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Milon (Jean), ordonnance de mise sous séquestre du 7 juin 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Prandi (François), ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Gallo (Michel), ordonnance de mise sous séquestre du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Lorenzi (Henri), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Pellero (Giovanni), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Torello (Adolphe), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Rebuttati, ordonnance de mise sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Verrando (François), et son épouse, née Campana (Elsa), ordonnance de mise sous séquestre, du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Valesio (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Altara (Léobilola), ordonnance de mise sous équestre du 12 février 1945.

Par ordonnance en date du 23 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bianco (Félix), ordonnance de mise sous séquestre du 13 février 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Rebuffo (François), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Lorenzi (André), ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société Reggio Aspizio generale di Carità di Torino, ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Mugnai (Sylvio), ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Ferrari (Maria), épouse Bacciarelli, ordonnance sous séquestre du 26 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 6 juin 1945, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Ré (Marguerite), épouse Pombino, ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Maggiora (Ernest), ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société Athéna (Lango Joseph et Cappelano Roberto), ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Saracco (Sébastien), ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 7 août 1945, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Lorenzi (Marie-Louise), épouse Notari, ordonnance sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Solimei (Louis), ordonnance de mise sous séquestre du 29 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Sabarini (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 29 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Cova (Guido), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Avet (Carlo), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bettinelli (Pierre), ordonnances de mise sous séquestre des 10, 12 et 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948 le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Rava (Victoire), épouse Straha, ordonnance de mise sous séquestre du 29 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948 le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Alberti (Jeanne), épouse Molinari, ordonnance de mise sous séquestre du 29 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948 le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Tonelli (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 29 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948 le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Orlotti (François), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948 le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Paolini (Angelo), ordonnance de mise sous séquestre du 12 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 19 avril 1948, enregistrée, le président du tribunal civil de Nyons a ordonné la mainlevée des mesures de séquestre prises sur les droits, biens et intérêts de M. Klaguine (Alexandre), industriel, 150, rue de l'Université, à Paris, situés dans l'arrondissement judiciaire de Nyons (Drôme).

Par ordonnance en date du 29 octobre 1947, le président du tribunal civil de Château-Thierry, a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens ennemis du sieur Mongiat (Natale), naturalisé français, demeurant à Villatte, par la Charité (Nièvre).

Par ordonnance en date du 10 août 1948, le président du tribunal civil de Bayonne a déclaré nulle et non avenue l'ordonnance de mise sous séquestre rendue le 25 janvier 1945 à l'égard des biens appartenant au sujet italien Mazzarello (Vincenzo) et sis dans l'arrondissement judiciaire de Bayonne.

Par ordonnance en date du 7 juillet 1947, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Prevoli (Nestor), de nationalité italienne, demeurant à Villeparisis (Seine-et-Marne), avenue de la Gare, café du Petit Robinson, séquestre ordonnancé par décision du 1er octobre 1945.

Par ordonnance en date du 7 juillet 1947, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Mentuali (Angelo), de nationalité italienne, demeurant à Angera, province de Varese (Italie), séquestre ordonnancé par décision du 15 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 7 juillet 1947, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Coisson (Paul), de nationalité italienne, demeurant à Signa Firenze (Italie), séquestre ordonnancé par décision du 11 mars 1946.

Par décision en date du 7 juillet 1948, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Corzani (Etienne), et à la dame Lisa (Antoinette), son épouse, ayant demeuré à Nanterre, 45, rue Paul-Morin, et demeurant actuellement à Vinoso (Italie), 45, via Vittoria, de nationalité italienne, séquestre ordonné par décision du 11 mars 1946.

Par décision en date du 7 juillet 1948, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Coisson (Auguste), de nationalité italienne, demeurant à Signa Firenze (Italie), séquestre ordonné par décision du 11 mars 1946.

Par ordonnance en date du 7 juillet 1948, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Vananzini (Henri), de nationalité italienne, demeurant 45, avenue des Rossignols, à Villeparisis (Seine-et-Marne), séquestre ordonné par décision du 21 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 7 juillet 1948, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Arlico (Carlo), de nationalité italienne, demeurant à Serbonne (Seine-et-Marne), séquestre ordonnancé par décision du 15 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 23 décembre 1944, le président du tribunal civil de Meaux a ordonné le séquestre des biens et éléments d'actif de tous ordres du journal *Le Courrier de Seine-et-Marne*, 35, rue du Tan, à Meaux et du journal *Le Publicateur de Seine-et-Marne*, rue de l'Arbalète, à Meaux. Par la même ordonnance, ces séquestres ont été confiés à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne de son directeur pour le département de Seine-et-Marne.

Par ordonnance en date du 7 juillet 1947, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens appartenant au sieur Campana (Guglielmo) et à la dame Canale (Luigia), son épouse, de nationalité italienne, ayant demeuré à Chelles (Seine-et-Marne), 13, avenue de la Chapelle, séquestre ordonnancé par décision du 7 août 1946.

Par ordonnance en date du 7 juin 1945, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la dame Uras (Egidia), épouse Bonomini, ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 21 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Cosola, ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Piombino (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Bonazzi (Joseph), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Giovacchini (Pierre), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 21 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Branca (Bernardin), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 21 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Evangelista (Thomas), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Trinari (Romeo), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Soardo (Jean-Baptiste), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 22 avril 1948, le président du tribunal civil de Nice a donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Traina (Egidio), ordonnance de mise sous séquestre du 15 janvier 1945.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

23 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Le PING-BALL-CLUB VINCENNOIS modifie la composition de son bureau et transfère son siège du cours Marigny, Vincennes, au 4, rue d'Estienne-d'Orves, Vincennes.

17 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. SUPPORTER ASSOCIATION SPORTIVE HÉRIMONCOURT (S. A. S. H.). But : soutenir le moral des trois équipes A. S. H. et créer entre les membres un lien de camaraderie et d'entr'aide. Siège social : café Renal, Hérimoncourt.

17 août 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. GLYCÉRINES-SPORTS. But : football. *Siège social: 75, rue Alfred-Curtel, Marseille.*

17 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. SERVICE FAMILIAL DES JEUNES FILLES. *But:* étudier et promouvoir la mise sur pied d'un *service national des jeunes filles en assurant* la formation théorique ménagère et familiale des jeunes filles; en perfectionnant cette formation *théorique par une aide pratique aux* familles. Siège social: 28, place Saint-Georges, Paris.

17 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE-D'ARC DE LEVALLOIS. But: pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: 59 *bis*, rue Rivay, Levallois.

18 août 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. UNION-CLUB VÉNÉJANAIS. But: sport en général. Siège social: café Moderne, à Vénéjan.

18 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE NEULISE. But: pratique de la chasse, destruction des nuisibles et répression du braconnage. Siège social: mairie de Neulise

18 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION DU CENTRE MÉNAGER FAMILIAL RURAL DE CHAUDEYRAC. But: préparer les jeunes filles à bien remplir leurs futurs devoirs de maîtresses de maison. Siège social: pensionnat Marie-Immaculée, école privée, à Chaudeyrac.

18 août 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE LA HAUTE-ROYA. But: repeuplement, lutte contre le braconnage et la pollution des rivières. Siège social: bar National, à Tende.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. ASSOCIATION MUSICALE DES JEUNES ENFANTS DE LA MÈRE BOITIER. But: apprendre le solfège aux jeunes. Siège social: salle de la justice de paix, à Tramayes.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de Blois. LA LYRE DE COUR-CHEVERNY modifie ses statuts et transfère son siège social de la mairie de Cour-Cheverny à l'impasse Rikiro, à Cour-Cheverny.

20 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. SOCIÉTÉ AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-PRIEST. But: créer des liens de solidarité entre les chasseurs de la commune; favoriser la destruction des nuisibles; repeupler par l'achat de gibier; réprimer le braconnage, achat en commun d'armes et munitions de chasse. Siège social: mairie de Saint-Priest.

20 août 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. UNION SPORTIVE CAVEIRACOISE. But: pratique et propagande du sport en général. Siège social: mairie de Caveirac.

20 août 1948. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. ASSOCIATION AMICALE DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS D'INDRE-ET-LOIRE. But: créer un lien professionnel entre les adhérents et aider ceux d'entre eux qui en auraient besoin. Siège social: café du Petit Tonneau, rue Gambetta, à Tours.

20 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. FOOTBALL-CLUB SAINT-PIERRE. But: pratique du football. Siège social: salle municipale de Saint-Pierre-de-Bœuf.

20 août 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. SECTION DE SECLIN ET ENVIRONS DES MUTILÉS ET INVALIDES DU TRAVAIL. But: défense par tous les moyens en son pouvoir des victimes du travail. Siège social: 41, route de Noyelles, Seclin.

21 août 1948. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEGLY. But: pratique du rugby à treize. Siège social: mairie de Villegly

22 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. COMITÉ D'ÉRECTION D'UN MONUMENT AUX MORTS DES DEUX GUERRES ET DE LA RÉSISTANCE DE PONT-DE-MONTVERT. But: érection d'un monument aux morts des deux guerres et de la *Résistance. Siège social: mairie de Pont-de-*Montvert.

23 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE. But: maintenir entre les membres l'esprit des camps, venir en aide aux adhérents, à leurs familles et aux familles des prisonniers décédés en captivité ou des suites de captivité. Siège social: au domicile du président M. Tisserand (Georges), Saint-Michel-sur-Meurthe.

24 août 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. LA SAINT-HUBERT DE PORTIEUX. But: répression du braconnage, repeuplement par l'abolition des chasses banales. Siège social: chez M. Thomas (Georges), président, rue Gustave-Chardot, à Portieux.

24 août 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. VOLLEY-CLUB NAGEOIS. But: pratique du volley-ball. Siège social: mairie de Nages.

25 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. FOYER RURAL DE FRICHEMESNIL. But: caractère récréatif et éducatif ouvert à tous. Siège social: mairie de Frichemesnil.

25 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. LES AMIS DES ARTS DE CROZET ET DE LA PACAUDIÈRE. But: établir un lien entre toutes les personnes s'intéressant aux manifestations artistiques; entretenir la tradition et en favoriser le développement dans le canton de la Pacaudière; aider les administrations municipales dans la réalisation des projets de restauration des monuments historiques de la région; créer dans la région un centre touristique; en général, prendre toutes initiatives susceptibles de contribuer à la conservation des vestiges historiques de la région et de les mettre en valeur pour développer le tourisme régional. Siège social: mairie de Crozet.

25 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. ENTENTE SPORTIVE DE SAINT-VICTOR-DE-MALCAP. But: pratique des sports, football. Siège social: mairie de Saint-Victor-de-Malcap.

25 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE. But: faciliter les voyages des jeunes en installant un réseau cohérent d'auberges. Siège social: place de l'Eglise, à Créances.

26 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Somme. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-MAULVIS. But: resserrer les liens de camaraderie de la compagnie. Siège social: mairie de Saint-Maulvis.

26 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. COMITÉ DES FÊTES D'HAUCOURT. But: organisation de fêtes. Siège social: M. Viez (Gustave), à Haucourt.

26 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. ASSOCIATION DES FAMILLES DE L'INSTITUTION JEANNE-D'ARC DE SAINT-ANDRÉ-D'APCHON. But: organisation de l'institution, recrutement des professeurs, leur assurer aide morale et financière, enseignement aux élèves. Siège social: rue de l'Eglise, à Saint-André-d'Apchon.

26 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'ESCLUNES, LE PRÉ ET LA FAYE. But: destruction des nuisibles, répression du braconnage, repeuplement du gibier et protection des récoltes. Siège social: chez son président, M. Jean-Claude Vernet, à Esclunes, commune de Saint-Maurice-de-Lignon.

23 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. CINÉ-CLUB DE GENNEVILLIERS. But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique au moyen de projections et conférences. Siège social: Maison pour Tous, rue Pierre-Curie, Gennevilliers.

28 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corse. LA SAINT-HUBERT DE CASTIFAO. But: favoriser la production, repeuplement du *gibier, destruction des animaux* nuisibles. Siège social: M. Simi, président, à Castifao.

28 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. RADAR-OLYMPIQUE-CLUB. But: pratique *des sports et de l'éducation physique. Siège* social: 23, rue du Maroc, Paris

29 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. SOCIÉTÉ DE TIR DU CANTON DE SAINT-CHAMOND. But: développer la pratique du tir. Siège social: café de Paris, place de la Liberté, à Saint-Chamond.

30 août 1948. Déclaration à la préfecture de Chambéry. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES TRAVAILLEURS C. G. T. DE SAVOIE. But: défendre les familles de travailleurs. Siège social: maison du peuple, Chambéry.

30 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. CLUB PHILATÉLIQUE DE VILLIERS-SUR-MARNE. But: favoriser et développer le goût et l'étude de la philatélie. Siège social: sanatorium Calmette, Villiers-sur-Marne

31 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Association VÉLO-CLUB LIVRONNAIS. But: sport cycliste. Siège social: café de l'Europe, avenue Joseph-Combier, à Livron.

31 août 1948. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. SOU DE POCHE DU VIEILLARD. But: aide matérielle à tout vieillard hospitalisé. Siège social: mairie de Valréas.

31 août 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER DE LA MARINE. But: défense des intérêts des habitants du quartier de la Marine de la ville d'Oran et de son embellissement. Siège social: 6, rue Madrid, Oran.

31 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE MARGNY-SUR-MATZ. But: réglementation de la chasse sur le territoire de la commune. Siège social: mairie de Margny-sur-Matz.

3 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION DE CHASSE DU BOIS DE BERSÉE. But: protection et défense du droit de chasse de ses adhérents. Siège social: 8, rue Devégnaucourt, Auchy-lez-Orchies.

3 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION DE CHASSE DU RIEZ. But: protection et défense du droit de chasse de ses adhérents. Siège social: 15, rue Charles-Halouchery, Coutiches.

3 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION DE CHASSE DU BAR. But: protection et défense du droit de chasse de ses adhérents. Siège social: 8, rue Dérégnancourt, Auchy-lez-Orchies.

3 septembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION DE CHASSE DE NOMAIN-VILLAGE. But: protection et défense du droit de chasse de ses adhérents. Siège social: 20, rue Paul-Dhellemme, Nomain.

9 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'ASSOCIATION CULTUELLE DE LA PAROISSE SAINT-MICHEL DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE LIBÉRALE modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 65, rue Boursault au 6, rue Pétrelle, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1948: page 8269, 3e colonne, 13e annonce, au lieu de: « Ecole publique de garçons de Saint-Epain », lire: « AMICALE POSTSCOLAIRE DE SAINT-EPAIN. » Siège social, au lieu de: « amicale postscolaire de Saint-Epain », lire: « école publique de garçons de Saint-Epain ».

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.